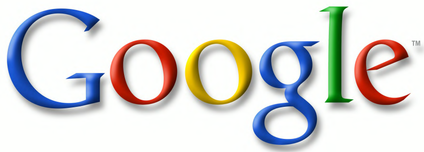
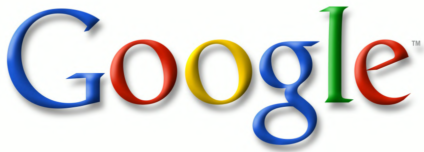




AVERTISSEMENT

AUX

PROPRIÉTAIRES,

OU

LETTRE A M. CONSIDÉRANT,

RÉDACTEUR DE LA PHALANGE,

SUR UNE DÉFENSE DE LA PROPRIÉTÉ,

PAR

P.-J. PROUDHON.

La Propriété, c'est le Monopole.
TOUS LES ÉCONOMISTES.

DEUXIÈME ÉDITION.

PARIS,
GARNIER FRÈRES, LIBRAIRES,
215, PALAIS-NATIONAL, ET 10, RUE RICHELIEU.

1848

AVERTISSEMENT

AUX

PROPRIÉTAIRES.

PARIS. — IMPRIMÉ PAR E. THUNOT ET Cᵉ,
Successeurs de FAIN et THUNOT;
28, RUE RACINE, PRÈS DE L'ODÉON.

AVERTISSEMENT

AUX

PROPRIÉTAIRES,

OU

LETTRE A M. CONSIDÉRANT,

RÉDACTEUR DE LA PHALANGE,

SUR UNE DÉFENSE DE LA PROPRIÉTÉ,

PAR

P.-J. PROUDHON.

La Propriété, c'est le monopole.
TOUS LES ÉCONOMISTES.

DEUXIÈME ÉDITION.

PARIS.

GARNIER FRÈRES, LIBRAIRES,
215, PALAIS-NATIONAL, 10, RUE RICHELIEU.

1848.

AVERTISSEMENT

AUX PROPRIÉTAIRES,

OU

LETTRE A M. VICTOR CONSIDÉRANT,

RÉDACTEUR DE LA PHALANGE,

SUR UNE *DÉFENSE DE LA PROPRIÉTÉ*.



MONSIEUR LE RÉDACTEUR,

J'ai lu la brochure intitulée : *Défense du fouriérisme, Réponse à MM. Proudhon, Lamennais, Reybaud, Louis Blanc*, etc., et je me suis félicité de cette publication, l'auteur, malgré les aberrations de sa logique et l'injustice de ses reproches, se montrant presque toujours ami du progrès et plein de zèle pour la science et la vérité.

Aussi vous le dis-je en toute confiance, monsieur le rédacteur, ce fouriériste-là est à nous ; un peu plus tôt, un peu plus tard, vous le verrez dans les rangs de l'égalité : il y a chez lui trop de loyauté et d'intelligence pour que le Dieu des hommes libres ne le traite pas selon sa miséricorde et le laisse mourir infidèle.

Cependant je regrette que pour des motifs que j'ignore, mais fort respectables sans doute, votre défenseur ait cru garder l'anonyme. Pourquoi, semblable à ces héros de roman paraissant tout à coup pour venger l'honneur d'une belle, vient-il se jeter, visière baissée, sans couleur ni devise qui le fassent reconnaître, dans cette mêlée

furieuse où se décident en ce moment les destins de la France et peut-être du monde? Pourquoi du moins ne s'est-il pas découvert à celui qu'il choisissait pour premier adversaire? Je n'eusse pas trahi sa confiance, et, tout ennemis qu'il veut que nous soyons, son secret serait mort dans mon cœur. Toutefois, malgré cette réserve peu courtoise et dont j'aurais droit de le punir, je me contenterai de parer ses attaques et ne le frapperai pas : car, qui sait? peut-être mon critique est-il de mes amis; peut-être, si je le connaissais, préférerais-je le gagner que l'immoler à ma cause; peut-être enfin..... Je n'ai pas oublié la déplorable histoire de Tancrède et Clorinde, et comment, en croyant combattre un païen, le malheureux croisé tua sa maîtresse. Aussi bien, à la mollesse de l'argumentation, au défaut de systématisation dans les idées, à un certain flux de sentiment et de style, à quelques traits de colère féminine, ai-je cru reconnaître dans mon chevalier noir une femme.... .

J'avoue cependant que sur un point je lui garde rancune : il a l'air de croire et il dit que *je hais* tous ceux que j'attaque, tous les représentants des idées et des principes que je combats. Qu'en dites-vous, monsieur le rédacteur? Votre néophyte anonyme n'a pas été planté en bonne terre comtoise, et ne sait ce que c'est qu'un montagnard du Jura. Moi, haïr quelqu'un, grand Dieu! parce que je m'irrite de ce que je lis et de ce que je vois; parce que je qualifie, selon le degré de ma faible perception, les idées et les actes, les personnes et les choses! Autant vaudrait dire que le médecin hait le malade, parce qu'il définit la maladie. Certes, je regarde comme fort heureux et j'admire celui qui portant le *speculum* jusqu'au fond de notre ignominie, conserve sa sérénité et son flegme; quant à moi, je le déclare, je ne croirais pas vivre et m'estimerais peu, si je lui ressemblais. Et j'en appelle à vous-même, général de l'armée sociétaire, homme que l'imbécillité du siècle désespère, quel cas feriez-vous d'un soldat qui marcherait au combat en chan-

tant une priapée, portant en guise d'épée le thyrse de Bacchus, et pour cuirasse le manteau d'Épicure? A la guerre comme à la guerre, dit le vieux proverbe gaulois: quand l'ennemi vous assassine et vous outrage, est-ce le moment de lui dire, en étendant les bras : Frère, ami !

Mais, sans rien exagérer, voyons les faits, et jugeons les discours.

Si je lis les journaux, si j'ouvre une revue, si je parcours quelque brochure de l'un de nos aigles politiques, la première chose qui me frappe, c'est cette clameur de béate indignation contre les *fausses doctrines*, les *dissolvantes doctrines*, les *exécrables doctrines* qui séduisent le peuple et mettent la société en péril. Pourquoi donc n'oppose-t-on pas à ces doctrines de perversité des instructions meilleures? La vérité gouvernementale n'a-t-elle plus d'apôtres? Les hommes bien pensants seraient-ils mal payés? ou si la caisse des fonds secrets est vide? Quoi! il existe une doctrine vraie, une doctrine salutaire, une doctrine sainte et immortelle : doctrine qui n'est pas celle de la monarchie constitutionnelle, dont on ne veut plus; ni celle de la république, morte au 9 thermidor; ni celle de la légitimité, que la justice du peuple a deux fois condamnée: et cette doctrine, que tout le monde croit et que nul ne découvre, le gouvernement, loin de la chercher, la redoute, les privilégiés la maudissent d'avance et crient haro sur ceux qui en parlent! En effet, les phalanstériens ont des blasphémateurs et point de juges; les communistes, comme les chrétiens d'autrefois, sont déclarés ennemis du genre humain, probablement parce qu'ils sont pauvres de cœur autant que pauvres de biens; les égalitaires surtout sont exécrés, comme exterminateurs du privilége et contempteurs des héros et des génies. Contre ces nouveautés on a des anathèmes et des injures, mais point de raisons. Pourquoi donc les prêtres vieillis des religions déchues, pourquoi les docteurs fossiles de la *pure morale*, et de la *sainte philoso-*

phie, et de l'*impérissable droit*, dédaignent-ils d'entrer en lice et de concourir avec nous pour le salut du peuple et la gloire de Dieu? Pourquoi les Guizot, les Cousin, les Villemain, et leurs innombrables pensionnaires, au lieu de batailler pour des portefeuilles et des places, refusent-ils de se mettre en quête de l'ordre nouveau, et d'étudier la vraie discipline des nations?

Je cherche dans les nombreuses catégories de la gent officielle, je parcours du haut jusqu'en bas l'échelle hiérarchique des corporations et des fonctionnaires; je trouve partout des hommes qui mangent et qui déclament, mais pas un qui médite et qui pense. Quels sont ceux en effet qui travaillent à éclairer le peuple et à débrouiller le chaos des sciences sociales et philosophiques? Sont-ce nos philosophes, avides, impudiques et pyrrhoniens? sont-ce nos prêtres, occupés comme aux plus beaux jours de leur histoire de fariboles indulgenciées, ayant pour toute science sociale la *charité chrétienne*, comme si le précepte de charité était une loi d'organisation politique? sont-ce nos magistrats, ces continuateurs stoïques de toutes les lâchetés, de toutes les bassesses, de toutes les folies des parlements? sont-ce nos académiciens, si rétrogrades, si courtisans, si niais; sont-ce nos journalistes, ces petits tyrans de l'opinion, *dont le nom seul suffit pour exciter le rire*? sont-ce nos députés, ces prétoriens du régime constitutionnel, vendeurs de ministères et de fonds secrets? est-ce le gouvernement enfin, le plus hypocrite, le plus pervers, le plus dévorant, le plus antinational qui fut jamais?

Il faut le reconnaître; c'est une chose profondément anormale, un fléau pour la société, que la prédication et l'enseignement passent des instituteurs légitimes à des hommes sans mission et sans autorité; que moi, pauvre industriel, qui ne suis ni député, ni magistrat, ni académicien, ni journaliste, ni prêtre; qu'un monsieur Considérant, capitaine d'artillerie, qui devrait être à ses canons, ou diriger une usine, ou desservir un chemin de fer;

qu'un Boyer, qui aurait pu vivre de sa mise en pages sans s'inquiéter d'organisation et de prud'homie; que tant d'autres enfin qui ne font pas leur métier et se mêlent de ce qui ne les regarde pas, nous nous occupions de refaire le monde, et soyons si hardis que de toucher à la main de justice et au bâton de commandement? Mais à qui la faute encore une fois? N'est-elle pas à ces *pasteurs des peuples*, comme disait le bon Homère, qui nous font paître sans pain et sans travail; à ces administrateurs bureaucrates, ensevelis dans leurs papiers, incapables même d'organiser les fêtes du monopole et de ranger des lampions; à ces juges, qui ne semblent établis que pour condamner des vagabonds et écouter des avocats; à ce clergé sans doctrine acquise [1], à ces savants qui ne savent rien de ce qu'il nous importe le plus de connaître; à tous ces endormeurs de la presse politique, qui veulent enchaîner le géant aux cent bras sous une toile à prendre des papillons? — Remue-toi donc, Briarée!

Et cependant, voyez comme la malveillance de nos bourgeois juste-milieux s'accroît tous les jours et s'encourage; comme l'avidité du monopole marche plus effrontée; comme le pouvoir et ses complices donnent l'essor à leurs projets contre-réformistes. — N'ayons pas

1 Un prêtre aussi éclairé que pieux me disait : « Pourquoi nous persécutez-vous? Nous sommes environnés d'un cercle de feu : nous ne pouvons exprimer une pensée politique sans être aussitôt accusés de cabale et d'intrigue; le souvenir de notre ancienne puissance nous rend suspects à toutes les opinions, et nous confine dans nos cérémonies. » — « Il faut, lui dis-je, revenir aux antiques traditions; il faut continuer l'œuvre de la première Église, et mourir, s'il est nécessaire, une seconde fois pour la charité et la justice. — Plût à Dieu, me répondit-il, qu'il ne fallût que nos vies pour donner au monde l'ordre et le repos! Mais ne voyez-vous pas que loin de rallier les esprits, nous augmenterions l'incendie; qu'au lieu de martyre, nous ne recueillerions que haine et ridicule? Prolétaires, nous vous avons enfantés jadis à la liberté; marchez maintenant dans votre force, et quand vous aurez vaincu, souvenez-vous de vos pères spirituels. »

Il eût pu ajouter que les hauts dignitaires ecclésiastiques, unis de vues aux hommes du pouvoir, ne permettraient jamais au bas clergé de suivre ses instincts généreux et patriotiques. Ainsi le peuple n'a plus à compter que sur lui seul....

peur, disent-ils, n'ayons pas peur ; les phalanstériens sont ridicules, les communistes méprisés, les égalitaires impossibles ; les derniers des saint-simoniens viennent de se perdre en s'unissant à la grande prostituée. Hourah ! mort aux révolutionnaires ! malheur aux vaincus ! »

Et vous, apôtre d'une foi nouvelle, vous espériez faire pénétrer une étincelle du feu sacré dans ces consciences pourries et vermoulues ! Qu'avez-vous obtenu depuis quinze ans, par vos révérences, vos gentillesses, vos fraudes pieuses, vos protestations de tout conserver en tout renouvelant ?..... Non, non, ce n'est point ainsi que l'on mène une révolution. Souvenez-vous des paroles de Danton, le lendemain du 10 août, lorsque la France insurgée demandait à ses citoyens un conseil qui sauvât la patrie : « *Il faut*, s'écria Danton avec un geste exterminateur, *il faut faire peur aux aristocrates.* » Et trois semaines après, les travailleurs de Maillard répondaient à la voix de Danton. Danton n'avertissait pas, il frappait. Eh bien ! aujourd'hui, si nous voulons échapper à un nouveau septembre, il faut dire la vérité aux propriétaires.

Je vais, monsieur le rédacteur, examiner rapidement, en les ramenant à un petit nombre de chefs, les critiques de votre anonyme. Vous avez profité de la défense, vous entendrez la réponse : et je compte sur votre loyauté pour en informer vos lecteurs, et tous ceux en général que ces débats intéressent.

THÉORIE DE LA PROPRIÉTÉ.

1.—Résumé des faits.

Pour juger la propriété, il faut d'abord la connaître.

On lit dans *le Constitutionnel* du 14 novembre :

« Il n'est bruit à Paris que de la spéculation qui vient
» d'enrichir en quelques jours un des hommes à idées de
» cette capitale.

» M..., que ses spéculations de 1838 avaient ruiné
» complétement, a passé avec tous les boulangers un
» marché pour accaparer leur braise ; il a fait en même
» temps avec les marchands charbonniers un traité à 30
» pour 100 de bénéfice.

» Les deux transactions sont faites pour douze ans, et
» assurrent par année un bénéfice de 250,000 fr.

» La maison de Mal.... frères, qui avait aidé M... de
» ses fonds pour cette opération, vient, dit-on, de la
» racheter de lui au prix d'un million payé comptant. »

En lisant cet article, qui n'a point été démenti, et qui n'a suggéré à messieurs du journalisme aucune réflexion, que de Parisiens ébahis se sont écriés : Ah ! si cette idée m'était venue !... Quel bonheur d'avoir, une fois dans sa vie, une idée !... Ce que c'est qu'une idée !...

Ou j'entends mal la signification du terme français, ou c'est bien là un acte de propriété, et de la plus légale propriété. Le boulanger n'est-il pas maître de sa braise? n'est-il pas maître de la vendre à qui il veut, aussi cher qu'il peut? Le commerce n'est-il pas libre ? Et cependant à ce simple récit la conscience se soulève ; il n'est pas un cœur d'honnête homme qui ne soit révolté.

Tous les jours on parle de poursuites exercées ou à exercer contre les adversaires de la propriété. J'ai toujours eu frayeur des procès politiques, je hais le scandale

des cours d'assises. Mais que je me trouve en présence d'un procureur général, traduit devant un jury pour crime d'excitation à la haine de la propriété, et là je dirai à mes juges :

« Avant de répondre au ministère public, je lui dénonce un acte du plus odieux accaparement, de la plus intolérable piraterie. Que la justice s'explique sur ce fait, et je m'expliquerai sur mes doctrines. Sous le régime de la terreur, le tribunal révolutionnaire envoyait à la guillotine les sangsues du peuple, les *industriels à idées :* l'ombre d'un accapareur faisait éclater une émeute. La morale publique a-t-elle changé depuis notre grande révolution?.... Sachez-le donc, juges et jurés, et que les propriétaires qui se trouvent dans cette enceinte l'entendent : si vous n'êtes armés que contre les ennemis du monopole, votre loi est au-dessous de la loi de Robespierre ; votre justice est pire que la justice de Fouquier-Tinville. »

Le lendemain, *le Constitutionnel* publia de nouveaux détails :

« La Compagnie qui a fait à la boulangerie de Paris » l'acquisition de la braise a commencé cette semaine » l'exécution de son marché.

» Il paraît que cette mise en train n'est pas aussi facile » que les traitants l'avaient espéré. Dans plusieurs quar- » tiers, les charbonniers ne veulent déjà plus vendre de » braise, les conditions de prix et d'abonnement qui leur » sont imposées ne leur laissant plus de bénéfice. L'admi- » nistration leur a fait quelques concessions.

» L'enlèvement de la braise chez les boulangers éprou- » vant des retards contraires aux conditions du marché, » plusieurs boulangers se sont vus dans la nécessité de » faire des mises en demeure.

» Il paraît que cette affaire, qui offrait des bénéfices » considérables, est beaucoup moins avantageuse pour » les sous-traitants qui ont payé cher la session du marché » et auxquels une des conditions posées par les boulan-

» gers interdit de détailler leur braise au-dessous de 40 c.
» le décalitre ou 8 fr. le sac. »

Laissons de côté les embarras qui surgissent de l'exercice du monopole, du fait même d'accaparement; c'est la peine fatalement inhérente à toute propriété. Mais si, gênés dans leurs moyens d'existence, les charbonniers s'entendent et refusent leur main-d'œuvre, ne courent-ils pas risque d'être poursuivis à la requête de l'accapareur, pour délit de coalition? Il serait curieux de voir ce renversement de toute justice, peu probable il est vrai dans le cas dont il s'agit, mais qui, dans les principes judiciaires qui nous régissent, n'aurait rien que de naturel et ne manquerait pas de précédents. Et d'ailleurs, il faut à notre jeune dynastie des nobles et des feudataires; il faut au système anglo-Thiers une grande propriété; il faut, pour que la cour citoyenne soit suffisamment garnie de pairs, des voleurs publics tels que M.... et son banquier : pour arriver à ces grands résultats, quels moyens plus sûrs que les pots-de-vin, les adjudications sans enchères, les accaparements?

Quant à vous, monsieur le rédacteur, dont la justice vaut mieux sans doute que le système, hésiterez-vous à qualifier des noms de *vol* et de *guet-apens* le trait d'industrialisme propriétaire que je viens de vous citer?... Eh bien! tous ces républicains gros marchands de bois, tous ces ministres contrebandiers et concussionnaires, tous ces cumulards littérateurs et philosophes viennent se ranger sous la même étiquette; ajoutez-y les accapareurs de terres, les accapareurs de travaux, les accapareurs du commerce et de l'industrie...; je vous laisse à remplir le cadre.

« La terre est un vaste atelier, divisé en une foule de
» compartiments propres à diverses productions. La nature
» a fait présent gratuitement à l'homme de ce vaste atelier;
» mais certains hommes entre tous s'en sont emparés et
» ont dit : *A moi ce compartiment; à moi cet autre; ce qui*
» *en sortira sera ma propriété exclusive*... On ne saurait

» disconvenir que le propriétaire foncier n'ajoute per-
» sonnellement rien à l'utilité annuellement produite dans
» un pays. » (SAY, *Notes sur Ricardo.*)

Dieu, dit le Prophète, *a donné la terre aux enfants des hommes :* mais les propriétaires l'ont envahie. C'est pour cela qu'il nous faut aujourd'hui payer pour semer un champ des hommes qui ne labourent pas, payer pour avoir un gîte des hommes qui n'ont point bâti, payer pour chauffer un foyer des hommes qui ne manient point la cognée, payer pour travailler des hommes qui ne travaillent jamais. Et quelles conditions nous impose le propriétaire insolent! Toi, tu as des enfants : tu ne logeras pas chez moi, parce que les enfants dégradent tout; toi, tu tiens une école : tu n'entreras pas dans ma maison, parce que les écoliers sont méchants; toi, tu es serrurier, menuisier, chaudronnier : tu ne saurais me convenir, parce que ton état fait du bruit; toi, tu as une difformité dans la taille : serviteur! ma femme ne souffre pas les bossus... Que veut donc cet animal? — Monsieur est rentier, monopoleur et fainéant comme j'ai l'honneur d'être? A tout seigneur tout honneur! Monsieur payera les contributions, les réparations et son loyer, et nous vivrons ensemble. — Le propriétaire entend choisir son monde : il faut que son valet soit fringant, sa servante jolie, son frotteur bien élevé; il exigerait même, s'il osait, pour portier un officier retraité et décoré!

Voilà la propriété : qu'on la justifie, ou qu'on se taise.

2. — Mouvement social, et conspiration des économistes contre la propriété.

Un fait sur lequel l'anonyme a passé comme sur un fer rouge, mais qu'il importe de signaler comme l'expression la plus éclatante du mouvement civilisateur, c'est cette espèce de conspiration instinctive qui se manifeste de toutes parts contre la dernière forme sociale, la propriété. Laissons les législations plus ou moins commu-

nistes des Egyptiens, des Juifs, de Minos, de Lycurgue, ainsi que les institutions des pythagoriciens et des thérapeutes : tous ces vieux essais d'organisation politique ne prouvent rien pour l'ordre à venir; la propriété les a tués, tout simplement parce qu'ils n'étaient point nés viables, et qu'elle devait avoir son tour de règne et son temps de durée. Aussi, tant que le droit romain et le droit féodal commandèrent à la terre, la propriété, sacrée, inviolable, incontestée, fut le véritable droit divin en vertu duquel obéirent les peuples, combattirent les barons, et régnèrent les souverains.

Mais voici que les nobles, qui ne produisent rien, s'appauvrissent; que les serfs, qui travaillent, deviennent riches et acquièrent des propriétés; que des communes se forment, que des provinces se groupent et se centralisent, que le gouvernement devient un art et l'interprétation des lois une sophistique; voici qu'on distingue entre le *domaine public* et le *domaine privé*, entre l'intérêt du roi et l'intérêt du citoyen, entre la société et l'homme. Des conflits s'élèvent, et des causes qui jadis eussent été vidées par le préteur ou juge civil, sont évoquées maintenant par les administrateurs royaux : nous avons un *droit administratif*, une *jurisprudence administrative*, une *procédure administrative*, des *juges administratifs; l'administration*, plongée à son origine dans un chaos ténébreux, s'élève tous les jours à la lumière, et menace d'envahir le *prétoire*. Bientôt, la propriété devenant matière administrative, propriétaires et travailleurs entreront dans l'administration; le gouvernement sera tout, le tribunal rien. Déjà s'élèvent des doctrines singulières : on écrit que la propriété n'est point un *droit*, mais un *fait*; et ce sentiment est aujourd'hui celui de la moitié des professeurs allemands : on soutient que la propriété ne naît point de l'*occupation*, mais du *travail*; et cette opinion, issue des élucubrations économistes, est un démenti flagrant donné à la philosophie de l'école et aux maximes du droit divin. Enfin une révolution est

venue en aide à la théorie, et cinquante ans ont suffi pour réformer sur ce point la raison publique. Il est loin le temps où le père d'un de nos magistrats les plus recommandables disait à ses paysans : *Vous êtes mainmortables, et vous mourrez mainmortables.* — Les fils des paysans se sont assis aux conseils de la nation : faut-il croire que c'est le ciel qui se courrouce ?

Rien de plus intéressant que de suivre les progrès de ces doctrines antipropriétaires, et la tactique de leurs auteurs.

« Lorsque les anciens économistes, dit Germain Garnier,
» représentaient la propriété foncière comme source de
» toutes les richesses, ils ne sollicitaient pour elle ni
» faveur ni privilége quelconque. Au contraire, l'impôt,
» réduit à un seul mode d'assiette, était une charge ré-
» servée uniquement aux propriétaires fonciers. Les seuls
» priviléges qui restaient à ceux-ci étaient ceux qu'ils
» tenaient de la nature même et des principes de l'ordre
» social. On ne demandait au gouvernement que de ne
« pas contrarier le cours des choses, et de ne pas mettre
» d'obstacle au progrès naturel vers lequel elles doivent
» marcher d'elles-mêmes. Tous les règlements que l'on
» sollicitait en faveur de l'industrie et du commerce
» étaient contenus dans ces quatre mots : *Laissez faire,*
» *laissez passer.*

» Cette doctrine, si simple dans son exposition, si gé-
» néreuse dans ses résultats, eut de zélés partisans et
» d'ardents adversaires. Elle fut embrassée par les hommes
» d'État les plus éclairés de cette époque, Turgot, Tru-
» daine, Gournay, Malesherbes, Lavoisier, de Jaucourt,
» Condorcet, Raynal, Dupont, Morellet, Letrosne, etc.

» Cette doctrine de pleine liberté jeta l'alarme parmi
» les traitants, les fermiers des revenus publics et leurs
» innombrables préposés; elle blessa l'orgueil des ministres
» et les prétentions non moins exigeantes des premiers
» commis, dont elle semblait réduire à rien le profond
» savoir et la longue pratique des affaires. Les négociants

» et les gros manufacturiers s'indignaient de ce que leurs » professions étaient flétries du nom de *stériles*. Les pro- » priétaires, fermiers eux-mêmes, jetèrent de hauts cris » contre l'impôt unique dont on proposait de les charger. » Il n'y eut donc pas un intérêt, pas un préjugé, pas » une passion qui ne se soulevât contre les économistes, » et à défaut de raisonnements, on attaqua les doctrines » avec des pamphlets et des satires. » (*Préface de la traduction d'Adam Smith.*)

Ainsi, sous l'ancienne monarchie, lorsque la propriété foncière était le privilége pour ainsi dire exclusif de la noblesse et du clergé, et l'industrie le privilége des corporations et des maîtrises, les économistes demandaient, pour la première, qu'elle subît seule la charge de l'impôt; et pour la seconde, qu'elle fût déclarée libre. Sous l'un et l'autre rapport, c'était favoriser le travail et frapper le monopole. Des gens qui prenaient si chaudement les intêrets du peuple devaient tôt ou tard avoir raison, et c'est aussi ce qui arriva.

Or, à présent que la propriété est divisée entre des millions de possesseurs et que l'industrie est devenue libre, que demandent, qu'enseignent ces mêmes économistes? La chose mérite d'être examinée de près.

L'économie politique ayant pris depuis un demi-siècle un développement rapide, s'est divisée en plusieurs branches formant autant de spécialités pour les adeptes. Ainsi nous avons les économistes *industriels* ou *organisateurs*, les *financiers*, les *moralistes*, et les *légistes*. Chacune des ces espèces semble travailler à part et quelquefois même en rivalité avec les autres; mais toutes, comme autant de rayons, viennent converger à un point commun qui est le but suprême de la science, et que faute d'un nom plus précis j'appelle *droit de possession*, ou *égalité*.

Les *industriels* (J.-B. Say, H. Say, Blanqui, et en général l'école française, qui a des représentants jusqu'au ministère) demandent qu'on épuise toutes les conséquences

du *laissez faire, laissez passer*, c'est-à-dire, qu'on abolisse les douanes, les droits d'octroi, de transit, et en général toutes les entraves du commerce. Leur but est manifestement de combattre sur chaque point du globe la propriété locale par la propriété extérieure, et par ce moyen d'équilibrer les prétentions des fabricants, tout en offrant de meilleures conditions aux consommateurs.

Les *financiers* (saint-simoniens, phalanstériens, docteur Cieszkowski, baron de Corvaja et autres) réclament une plus vaste émission de capitaux, des banques d'escompte et de secours, la mise en circulation de toutes les propriétés, et la constitution d'une rente nouvelle, accessible aux plus petites économies. Qui ne voit que ceux-ci se proposent de faire des travailleurs autant de capitalistes et de rentiers, en les rendant peu à peu actionnaires et intéressés dans toutes les entreprises? Or jugez quel sort menace les oisifs, quand la rente du prolétaire balancera celle du propriétaire, et que chacun n'aura plus pour vivre que ses appointements!

Mais voici pis que tout cela : les *légistes*, M. Rossi en tête, affirment que toute propriété, foncière, mobilière ou monétaire, est un *monopole*[1]. Il est vrai qu'ils ajoutent que ce monopole est nécessaire : mais ils n'en concluent pas moins que le monopoleur est comptable avec la société de son privilége, que sur lui doivent peser les plus

1 « Vous trouvez toujours sur votre route un monopole. Il n'est guère » de produit qu'on puisse regarder comme le résultat pur et simple du » capital et du travail...

» Cette formule (que *le prix de chaque chose se mesure aux frais de » production*) est profondément modifiée par l'intervention de l'un ou de » l'autre des monopoles auxquels se trouvent soumis les instruments de » la production. » (Rossi, *Cours d'économie politique*, p. 143.)

M. Rossi distingue ensuite des monopoles *naturels* et des monopoles *artificiels*; parmi les premiers, il range les vignes, terres, mines, carrières, etc. Appliqués aux nations ces monopoles ne sont, dit-il, que la division du travail donnée par la nature.—La seconde catégorie de monopoles comprend les brevets d'invention, priviléges d'auteurs, hérédité de charges, propriété de maisons, etc.

Le grand, l'unique problème à résoudre est donc de savoir si l'on peut faire cesser le monopole, et comment on y parviendra. Les hypothèses socialistes proposées jusqu'à ce jour n'ont pas d'autre objet.

fortes charges; peu s'en faut qu'ils n'en fassent un administrateur de la fortune publique, un régisseur du bien des pauvres, en un mot une sorte de contre-maître aux ordres de l'autorité. Et le gouvernement, qui entre dans ces vues, charge la propriété, impose l'industrie morcelée contre les immeubles, attaque le rentier par mille moyens à la fois. Malheureusement il se produit ici un inconvénient qu'on avait déjà vu arriver au temps de la dépréciation des assignats. Le peuple se plaignait que le prix des journées demeurant le même, et la valeur des assignats diminuant toujours, il ne pouvait plus acheter de quoi vivre. — Augmentez vos salaires, lui disait Cambon. — Mais cet honnête, cet excellent peuple ne comprit jamais qu'il pouvait sans fraude exiger 3 fr. de ce qu'il avait l'habitude de faire payer 30 sous, et il se laissait mourir de faim, par entêtement de probité. Aujourd'hui le propriétaire grevé hausse le prix de ses denrées; le peuple, tourmenté de deux maladies incurables, la famine et la peur, baisse le prix de son travail : et l'indigence, comme la mitraille, moissonne ses rangs toujours remplacés. Il y a là évidemment un vice d'organisation; mais l'intention est bonne, et tôt ou tard la pensée des économistes, suffisamment entendue, se réalisera.

Enfin les *moralistes* parlent de donner aux ouvriers des garanties contre le despotisme des maîtres, et cela, disent-ils, *afin de prévenir les coalitions*. Admirable de profondeur ou de naïveté, comme on voudra. A présent, l'ouvrier qui réclame est conduit en prison; bientôt, grâce au système des économistes *moralistes*, il pourra traduire devant le juge son patron récalcitrant. Ce sera un des meilleurs tours que l'on aura joués à la propriété.

A toutes ces tendances, que je ne fais ici qu'effleurer, je pourrais joindre celle de l'école fouriériste, qui propose de retirer tout doucement les capitaux et instruments de travail des mains des propriétaires, en leur offrant, dans un plus fort intérêt, une sorte de compensation.

« Le plaisir, à les entendre, sinon le plus doux, du

» moins le plus réel, le plus positif de la propriété, » consiste surtout *dans le meilleur rapport possible.* » L'anonyme appelle cela défendre la propriété!

Maître Houdard, peut-être on vous croirait;
Mais par malheur vous n'avez point de queue.

Songez donc enfin, monsieur le rédacteur, qu'en persistant à vous donner comme les seuls conservateurs de la propriété vous ne trompez personne, ni parmi vos confrères qui sourient, ni parmi vos adversaires qui se fâchent, et que le public est à la veille de vous accuser de mauvaise foi.

Certes, je suis loin de prétendre que cette marche si profondément démocratique des économistes soit le résultat d'une conspiration de longue main organisée, et ayant pour but la spoliation des riches : loin de là, la plupart des économistes n'ont pas eu conscience de leur œuvre; aujourd'hui même ils défendent la propriété avec une singulière bonne foi. Mais qu'importe que ces spéculateurs, métaphysiciens et jurisconsultes médiocres, s'obstinent à respecter le mot, s'ils proscrivent la chose? Aujourd'hui leur but est si évident, que beaucoup de propriétaires instruits en sont frappés, et ne s'en effrayent pas. Voici seulement comment ils posent le problème :

« Point de communauté, point de phalanstère, point de castes, point d'expropriations, surtout point de révolutions. *Laissez faire, laissez passer; chacun chez soi, chacun pour soi;* république ou monarchie, il n'importe. Si avec cela vous pouvez nous conduire à l'égalité absolue, tant mieux, nous sommes des vôtres, et nous vous aiderons de tout notre pouvoir. »

Que voulez-vous, monsieur le rédacteur? Il faut bien accepter les conditions que l'on nous fait. Les propriétaires, en France, sont dix contre un : leur volonté, en attendant mieux, mérite d'être comptée pour quelque chose. Dans notre province, par exemple, dans cette vieille Séquanie à la race forte et obstinée, je vois bien

quelques républicains spéculatifs, quelques phalanstériens amateurs, beaucoup de gens qui critiquent, mais pas un enthousiaste. Paysans et citadins, de ce côté du royaume, écoutent volontiers, mais ne s'ébranlent pas au premier discours; et vous savez s'il serait aisé de les forcer. Ils ne veulent entendre parler ni d'exploitations par compagnies ni de ménage commun: les plus pauvres, les femmes surtout, sont les plus intraitables. Il s'agit donc de les prendre par leurs propres aphorismes; et vous le dirai-je, monsieur le rédacteur? ce parti me paraît non-seulement le plus sûr, mais aussi le plus vrai. ÉPUISER LES CONSÉQUENCES DU RÉGIME PROPRIÉTAIRE EN DÉVELOPPANT LES DROITS DE TOUS, tel est dans mon opinion le seul mode rationnel de nous élever sans secousse à une forme sociale synthétique, c'est-à-dire supérieure à la communauté et à la propriété. Dès lors la question se réduit à *accélérer le mouvement*, non à *changer la forme* des institutions; à faire *vivre vite* la société pendant un laps de temps, et à lui faire accomplir en une génération le travail de plusieurs siècles. Que votre anonyme m'accuse maintenant, s'il l'ose, de manquer à la pratique, et de me placer hors des conditions de la nature.

Mais pour arriver à ce magnifique résultat, il faut des principes absolus, des formules d'organisation et de répartition universellement admises et d'une fécondité infinie; il faut expliquer et comprendre le présent et le passé, s'élever à l'intelligence complète de la propriété, juger la valeur de chaque utopie : or, parmi tant de gens qui écrivent et qui déclament, combien, monsieur le rédacteur, en connaissez-vous qui se dévouent à cette tâche effrayante? — L'autre jour M. Duvergier de Hauranne avisa que si les légitimistes et les républicains voulaient se faire accepter, ils devaient se rendre acceptables; et pour cette immense découverte, M. Duvergier de Hauranne est célébré par les journaux de sa coterie comme un génie politique?... Je rougis pour mon siècle et pour ma patrie.

3. — Que la propriété se détruisant d'elle-même, il est irrationnel, au point de vue pratique, de la vouloir défendre.

La propriété est mauvaise, mais la propriété se détruit; telle est, sous la main de la Providence, la loi universelle des choses humaines : *délit* et *peine*, *action* et *réaction*.

Mais l'anonyme prétend se soustraire à cette loi : avec une affectation de positivisme aussi contraire à la bonne philosophie qu'à l'opinion fouriériste, il se renferme dans la pratique, comme si la pratique, séparée de la théorie, était autre chose que la routine. Il dit, page 20 :

« Nous accorderons volontiers que la société s'achemine d'elle-même vers l'extinction de la propriété, pourvu qu'on admette que le but est encore à quelques siècles de nous, et que cette perspective ne changera en rien, d'ici à bien des années, hélas ! la situation présente des hommes et des choses. »

Si le mouvement jusqu'à ce jour inobservé qui nous emporte vers un état d'association où la propriété n'existera plus que de nom et où l'égalité absolue sera dans les conditions et les fortunes; si, dis-je, ce mouvement est réel, qu'est-ce que le critique me reproche? Est-ce de demander l'accélération de ce mouvement? Mais en cela je ne fais que me conformer au vœu de la nature, et ce sont les partisans du *statu quo* qui désobéissent à la Providence. La société fait effort pour se dégager du passé : ce qui la retient dans ses vieux langes, c'est la force. Cessez de défendre le privilége et le monopole, laissez faire au travail et à la liberté; puis, si vous ne savez le prévoir, attendez le résultat. Eh! qu'est-ce donc qui me fâche, si ce n'est de voir gouvernants et privilégiés s'entendre pour conjurer le destin, et abuser de la puissance publique pour empêcher l'égalité d'éclore?

Aurais-je eu tort de conclure de la prochaine et inévitable abolition de la propriété, à son existence contingente, à sa valeur toute relative, et partant à son impos-

sibilité absolue? Mais je ne pouvais confondre le fait transitoire avec le droit immuable, le moyen avec le but, un des mille phénomènes du travail d'organisation qui s'opère depuis quatre mille ans, avec cette organisation elle-même. Il était dans les conditions d'établissement de l'ordre au sein des sociétés qu'il y eût une période propriétaire, il ne suit pas de là que la propriété soit éternelle. S'il y a contradiction quelque part, c'est du côté de l'anonyme, qui voyant dans la propriété une institution normale, un principe de vérité absolue et d'inaltérable durée, admet pourtant qu'elle s'efface et disparaît. Cela seul peut s'altérer et périr qui manque de sanction et de règle.

Enfin, malgré la dégradation incessante du droit de propriété, regarderait-on comme hasardée cette conséquence de mes deux premiers mémoires, que dans le système naturel de l'organisation sociale, système que j'appellerais volontiers *des familles humaines*, le principe de propriété ne saurait être admis, et n'est d'aucune valeur scientifique? et voudrait-on transformer ici le *fait* en *droit*, sous prétexte qu'aucun fait n'existe, qui n'ait sa raison et sa légitimité? Mais encore une fois ce serait attribuer au premier effort de la nature un caractère de perfection qu'il n'a pas et qu'il n'est lui-même que destiné à produire; ce serait vouloir éterniser les bouillonnements du chaos. Oui, la propriété fut légitime, mais ce fut comme préparation à l'ordre, non comme institution définitive. Le progrès de la civilisation la condamne à mourir; la Providence et l'humanité sont justifiées.

D'après cela, comment concevoir que l'anonyme m'accuse de me placer hors de la nature, de bâtir une tour en l'air, de nier les traditions des peuples, et de maudire les essais des législateurs? Voici comment il formule ses conclusions :

« Au résumé, il nous semble hors de contestation que » tout philosophe qui travaille à une organisation meil- » leure, présente et pratique, doit en puiser les matériaux

» dans la societé actuelle, et que la propriété est le plus » indispensable de ces matériaux. »

Je prends acte de ces paroles, qu'on dirait inspirées, monsieur le rédacteur, par votre excellente brochure sur la *Politique générale;* et je ne crains pas de prédire que celui qui les a écrites, et son honorable patron, et bientôt tous les fouriéristes, seront conduits par les conséquences de leurs propres principes à abjurer leurs lubies de propriété et d'inégalité. Oui, vous-même, monsieur le rédacteur, tôt ou tard vous déserterez le phalanstère : défendez toujours votre drapeau, livrez-vous à une infatigable propagande, combattez pour la propriété, prêchez tout à la fois l'amour libre et la famille, fondez des colonies, organisez des séries de groupes contrastés, avant cinq ans, si vous voulez entendre, vous serez affranchi de ces limbes phalanstériennes où languit votre pauvre âme, si vive dans ses allures, si bien faite pour la science exacte et rigoureuse, mais si misérablement subjuguée par les hallucinations d'un ignorant et d'un fou.

Pour revenir à ce qui me concerne, où l'anonyme a-t-il vu que dans mes recherches sur la propriéte j'aie rejeté, comme moyen de transition et d'organisation, cette même propriété? D'où sait-il, par exemple, que les droits les plus désastreux des propriétaires, le fermage, le louage, l'hérédité à tous les degrés, les donations entre-vifs et après décès, la succession dans les charges, les constitutions de rentes, etc., etc., ne sont pas, dans mon opinion, les auxiliaires naturels qui nous ont été donnés pour arriver à l'ordre, pour combattre la propriété et établir l'égalité même? Hélas! il faut bien le dire, nous sommes trop jeunes encore pour nous passer de ces choses! et c'est ce qui démontre le mieux que toute notre civilisation est encore imprégnée de barbarie : mais s'ensuit-il que nous devions nous condamner à une éternelle enfance? Quand l'être organisé s'éveille à la vie, il puise sa première nourriture à une source spéciale et préparée pour lui seul : mais voici que la plante grandit, que l'enfant

croît et se fortifie; aussitôt les cotylédons tombent, la mamelle se dessèche et tarit. Ne voyez-vous pas que la propriété est épuisée, et que ses fils vigoureux demandent une plus forte nourriture?

Dans la seconde édition de mon premier mémoire, j'ai rédigé le programme de l'organisation égalitaire dans les termes suivants, que je livre à l'appréciation du critique anonyme :

« Trouver un système d'égalité absolue, dans lequel » toutes les institutions actuelles, moins la propriété, ou » la somme des abus de la propriété, non-seulement » puissent trouver place, mais soient elles-mêmes des » moyens d'égalité : liberté individuelle, division des » pouvoirs, ministère public, jury, organisation admi- » nistrative et judiciaire, unité et intégralité dans l'en- » seignement, mariage, famille, hérédité en ligne directe » et collatérale, droit de vente et d'échange, droit de » tester, et même droit d'aînesse; — un système qui, » mieux que la propriété, assure la formation des capi- » taux et entretienne l'émulation générale; qui d'une vue » supérieure explique, corrige et complète les théories » d'association proposées jusqu'à ce jour, depuis Platon » et Pythagore, jusqu'à Babeuf, Saint-Simon et Fourier; — » un système enfin qui, se servant à lui-même de moyen » de transition, soit immédiatement applicable[1]. »

Ce programme, où il n'est parlé ni de *passions*, ni d'*attractions*, ni d'*harmonie*, paraîtra bien maigre sans doute à un fouriériste; mais je défie qu'on lui reproche d'être hors des conditions de la nature et de la société.

1 L'hérédité par elle-même n'est point une cause d'inégalité sociale; elle ne le devient que par l'effet du monopole et du droit de propriété. L'hérédité est *un mode de transmission du mort au vif*: or, d'après le droit existant, les pères transmettent *arbitrairement* à leurs enfants un *privilége*, tandis que selon le droit naturel ils doivent leur transmettre *légitimement* un *titre légitime*. Je démontrerai, par les calculs les plus exacts, que dans le système de répartition et d'organisation égalitaire, l'hérédité peut être maintenue sans qu'il en résulte pour personne ni augmentation ni diminution d'avantages, ni morcellement dans l'exploitation agricole et la production industrielle.

2

4.—Que réformer la propriété c'est la détruire.

« Actuellement, dit l'anonyme, la propriété est abu-
» sive, despotique et jalouse ; les récents propriétaires
» renchérissent même sur les anciens sous ce rapport. »
Il tire de là cette conséquence que la propriété appelle une réforme, mais non pas une destruction. C'est ce qu'il répète en vingt endroits de sa brochure.

Voilà comment l'instinct de conservation trompe les meilleurs esprits et leur fait illusion. La propriété est une de ces choses dont l'existence, pour m'exprimer comme l'école, n'est pas *réelle* ou *substantielle*, mais *formelle*; en d'autres termes, la propriété n'est point une *entité*, mais une *formalité*. *Réformer* une chose dont toute l'existence est dans la *forme*, c'est la remplacer par une autre, c'est la détruire.

M. Blanqui m'avait parlé déjà de réformer la propriété sans la détruire, et j'avais répondu :

« M. Blanqui reconnaît qu'il y a dans la propriété une foule d'abus : de mon côté, j'appelle exclusivement propriété la somme (ou le principe) de ces abus. Pour l'un comme pour l'autre, la propriété est un polygone dont il faut abattre les angles : mais, l'opération faite, M. Blanqui soutient que la figure sera toujours un polygone, tandis que je prétends, moi, que cette figure sera un cercle. »

Donnez à une masse de cire de forme sphérique une forme conique ou pyramidale, ce sera toujours de la cire : la substance est conservée, mais la sphéricité est détruite. De même, pour le citoyen qui travaille, produit, consomme, use et abuse, il existe deux grands ordres de faits qu'il importe de ne pas confondre : les *biens* dont il use, et le *mode* ou le *droit* selon lequel il en use. Que le détenteur soit propriétaire, esclave ou moine, l'essence des biens pour lui ne change pas ; le mode de jouissance et d'exploitation seul varie. Ici c'est la propriété, là c'est le fermage, ailleurs la communauté : imaginez un mode qui ne

soit ni l'un ni l'autre de ceux-là, direz-vous que ce mode est *propriété?* Avec non moins de raison vous pourriez prétendre que c'est *communauté* ou *fermage*.

Direz-vous maintenant que je subtilise, et faut-il vous traiter comme ces enfants que les masques épouvantent? Revenons aux faits, et nous serons d'accord tout à l'heure.

« La propriété, dit l'anonyme, est aujourd'hui *abusive, despotique, jalouse, capricieuse, ignorante, immorale.* » — Je ne dis pas pis.

« Il faut la rendre sociale, bienfaisante, accessible à tous; la discipliner et la rendre plus féconde. » — Je ne demande pas mieux.

« Pour cela il faut remplacer le travail morcelé, la concurrence égoïste, la répartition arbitraire, par l'exploitation unitaire, la solidarité, et une meilleure répartition des produits. » — C'est ce que je ne cesse de dire.

« Alors, ajoute-t-il, vous ne déclamerez plus contre la propriété. » — Sans doute, répliqué-je, car alors la propriété ne sera plus.

Concluons de tout ce qui précède, que la propriété, comme tout ce qui tient aux institutions sociales, est de nature pour ainsi dire organique et embryonnaire; qu'en se développant elle se dénature; que, de même que le fœtus humain, tour à tour ver, poisson, lézard, homme enfin, l'ordre social se produit à travers une série de transformations dont la première contient les rudiments des autres, bien qu'elle en diffère essentiellement, et la dernière suppose les précédentes, bien qu'elle ne leur ressemble pas davantage [1].

1 Tout ce qui vient d'être dit sur la transformation ou la dénaturation de la propriété, et sur le mode de transition de cette phase à la suivante, a été indiqué dans mon premier mémoire : il ne tenait qu'aux alarmistes de l'y voir et de le comprendre, avant de sonner le tocsin.

5. — Exposition de la formule d'Adam-Smith sur l'égalité dans les échanges.

Pour quiconque réfléchit sur ce qui se passe, il reste donc avéré, ce me semble :

1° Que le droit administratif tend à absorber le droit civil ;

2° Que la propriété individuelle, se déformant toujours, passe à un état particulier de *possession*, dont l'histoire offre bien quelques analogues, mais point d'exemples ;

3° Qu'à la faveur de ce double progrès, un nivellement insensible s'opère dans les conditions et les fortunes.

Quand les faits parlent, le vrai philosophe accepte leur décision et ne sait que se soumettre. Mais l'égalité des conditions est quelque chose de si merveilleux, de tellement excentrique à nos préjugés, qu'à son aspect la plupart des lecteurs reculent, et sans tenir compte des démonstrations soit historiques soit économiques, se rejettent dans des arguments d'impossibilité capables avant l'analyse d'arrêter un moment l'esprit, mais qui disparaissent bientôt devant la critique. « Il est absurde, » s'écrie l'anonyme, de mettre Rachel au taux de la der- » nière figurante ; il est absurde d'estimer un agate au- » tant qu'un caillou ; c'est le caprice de l'opinion qui » fixe la valeur des choses ; c'est l'inégalité des facultés » qui fait l'inégalité des fortunes. »

Avec cette manière de raisonner, je réfuterais les princes de la philosophie moderne, Newton et Descartes. Je dirais au premier : Votre gravitation est une contradiction dans les termes ; car si, par exemple, la lune *tombe* continuellement sur la terre, d'où vient qu'elle ne s'en est pas encore approchée seulement d'un demi-diamètre ? Si au contraire elle est emportée par une force centrifuge, comment ne disparaît-elle point dans les profondeurs de l'espace ? Que si enfin la force centripète et

la force centrifuge, l'une à l'autre égales, agissent simultanément sur notre satellite, il ne peut résulter de cette double action que l'immobilité. — Je dirais au second : Votre application de l'algèbre à la géométrie est absurde : car, que peut-il y avoir de commun entre des formules toutes métaphysiques et la mesure d'une surface et d'un solide? Entre ces deux ordres d'opérations il n'est pas de rapport possible, pas plus qu'entre la pensée et l'étendue.

Que prouverait, je le demande, ce galimatias? rien autre chose que la sottise et l'impertinence du critique.

Je vais, en ce qui concerne le *travail*, le *talent* et le *salaire*, rétablir la question sous son véritable point de vue, me contentant de renvoyer pour les détails aux 3e et 4e chapitres de mon premier mémoire, ainsi qu'à mon prochain essai sur l'organisation.

Adam Smith, et après lui Germain Garnier et Ricardo, ont remarqué les premiers que la véritable mesure des valeurs était le travail des hommes. De là ces formules fameuses : *Le travail a été le premier prix, la monnaie payée pour l'achat de toutes choses. — Le travail est la seule mesure universelle, la seule exacte des valeurs : c'est le seul étalon qui puisse nous servir à comparer les valeurs des différentes marchandises, à toutes les époques et dans tous les lieux. — Les parties constituantes du prix des marchandises se trouvent dans les frais de production* ou, comme je l'ai dit moi-même, *dans la somme du temps et de la dépense.*

L'anonyme, qui me reproche si aigrement ma polémique contre les économistes, ne s'est pas même douté qu'en critiquant ma formule il se mettait en contradiction avec la plus pure doctrine économique. Quand on attaque un auteur aussi affirmatif que l'on prétend que je suis, il faudrait au moins s'assurer que cet auteur est mal fondé dans ses affirmations.

Adam Smith développe ensuite sa pensée par des comparaisons et des exemples ; il va même jusqu'à recher-

cher ce qui serait arrivé si les hommes eussent été fidèles à cette loi d'égalité dans les échanges, et quelles causes en ont amené partout la transgression.

« Dans ce premier état informe de la société, dit-il, » qui précède l'accumulation des capitaux et la propriété » des terres, la seule circonstance qui puisse fournir » quelque règle pour les échanges, c'est, à ce qu'il semble, la quantité de travail nécessaire pour acquérir les » différents objets d'échange. Par exemple, chez un peuple de chasseurs, s'il en coûte habituellement deux » fois plus de peine pour tuer un castor que pour tuer un » daim, naturellement un castor vaudra deux daims. Il » est naturel que ce qui est ordinairement le produit de » deux jours ou de deux heures de travail, vaille le double de ce qui est ordinairement le produit d'un jour ou » d'une heure. »

Adam Smith remarque ensuite que dans l'estimation du temps et des dépenses que coûte chaque produit, il faut tenir compte de la nature du travail, de la peine qu'il exige, de la consommation qu'il entraîne, etc. Par exemple, un cultivateur consommant plus en aliments, boissons, vêtements, etc., qu'un commis, il s'ensuit que le salaire du cultivateur doit être en raison de ce surcroît de consommation. Ainsi la loi absolue de l'échange est en raison composée du *travail* (considéré dans son intensité et sa durée), et de la *dépense* nécessaire au producteur. Les conséquences de ce système ont été développées par Ricardo, dans ses *Principes d'économie politique.*

Adam Smith continue : « Dans cet état primitif qui » précède la propriété des terres et l'accumulation des » capitaux, le produit entier du travail appartient à l'ouvrier. Il n'a ni propriétaire ni maître avec qui il doive » partager. Si cet état eût continué, le salaire du travail » aurait augmenté à mesure que les facultés productives » auraient acquis toutes ces améliorations auxquelles » donne lieu la division du travail. Toutes les choses se-

» raient devenues, par degrés, de plus en plus à bon
» marché. Elles auraient été produites par de moindres
» quantités de travail, et elles auraient été pareillement
» achetées avec le produit de moindres quantités, puis-
» que dans cet état de choses, des marchandises pro-
» duites par des quantités égales de travail se seraient
» naturellement échangées l'une contre l'autre.

» Mais cet état primitif, dans lequel l'ouvrier jouissait
» de tout le produit de son propre travail, ne put pas
» durer au delà de l'époque où commencèrent à s'intro-
» duire la propriété des terres et l'accumulation des ca-
» pitaux... Aussitôt que la terre devient une propriété
» privée, le propriétaire demande une part dans chaque
» produit que peut y faire croître ou y recueillir l'ou-
» vrier. La *rente* est la première déduction que souffre le
» produit du travail appliqué à la terre. » (*Recherches sur la nature et les causes des richesses des nations*, tome Ier.)

Voilà donc la propriété qualifiée vol et pillage par le père de l'économie politique, et cela en conséquence de la loi que *le travail est la seule mesure et la seule monnaie des valeurs*.

Mais d'autres économistes, parmi lesquels se distinguent au premier rang J.-B. Say et M. Rossi, ont argué la formule d'Adam Smith d'insuffisance et d'inexactitude : il faut entendre leurs raisons et les peser.

Toutes les objections se réduisent à deux :

1° La *valeur en usage* est une qualité inhérente à la matière ; le travail ne la *crée* pas, il ne fait que la développer, ou pour mieux dire, la mettre plus à notre portée. Le travail, absolument parlant, est un exercice stérile et qui emprunte toute son utilité de l'objet auquel il s'applique : comment pourrait-il devenir la mesure des valeurs ?

« Deux hommes, dit M. Rossi, s'emparent chacun
» d'un arbre, et deviennent propriétaires l'un d'un pom-
» mier sauvage, l'autre d'un cocotier chargé de fruits.

» Ils ont employé la même hache, et donné le même » nombre de coups. S'il n'y a de richesse que par l'ef- » fort qu'a fait l'homme pour l'obtenir, la richesse n'est » que la difficulté vaincue. S'il en est ainsi, quand l'un » s'est emparé du pommier sauvage avec dix coups de » hache, et l'autre du cocotier avec dix coups de hache, » ils possèdent la même richesse. » (Rossi, *Cours d'économie politique*, 11[e] leçon.)

M. Rossi n'est pas même à la question. Adam Smith n'a point prétendu que le travail était la mesure de la valeur en *usage*, laquelle est inhérente à la matière, et ne peut être ni vendue ni achetée; mais de la valeur en *échange*. L'utilité, comme le dit très-bien M. Rossi; la valeur d'usage ne vient pas essentiellement du travail : elle ne tombe pas sous la *production* de l'homme, mais sous son *appropriation*. En d'autres termes, il y a pour les valeurs naturelles non des producteurs, mais des usufruitiers. Que deux sauvages, qui ne font entre eux aucune espèce de commerce, abattent l'un un cocotier, l'autre un pommier sauvage, c'est une affaire qui leur est personnelle à chacun, un fait d'appropriation plus ou moins avantageux, un acte *isolé*, par conséquent sans aucune signification *économique*. Car là où il n'y a pas de société, il n'y a pas d'économie.

Mais admettez que dans une horde il faille du bois de chauffage, des chaises, des tables, des armoires, etc., aussi bien que des vêtements et des vivres : aussitôt le travail se divise, et c'est alors que, selon Adam Smith, le travail de l'homme qui abat un pommier vaut le travail de celui qui abat un cocotier. Si donc la valeur en nature a pour mesure l'utilité, la valeur en échange a pour mesure le travail. L'usurpation de la première constitue la propriété ou le monopole; l'intelligence de la seconde amène peu à peu l'égalité.

Pour réfuter l'argument de M. Rossi, il suffit de le bien entendre. Deux paysannes emploient le même nombre d'heures, et avec une peine égale, l'une à chanter, l'au-

tre à cueillir des légumes : il est clair que s'il s'agit de dîner ensuite, le chant de la première ne vaut pas une fève, et qu'elle court risque d'avoir faim. Mais transportez ces deux femmes au centre de la civilisation : la chanteuse devient une Malibran, et la ménagère un cordon bleu. Les conditions sont renversées, mais non pas plus justes. Pour qu'il y ait justice, il faut tout à la fois cultiver le talent et ennoblir le travail domestique. Mais dans notre société propriétaire, toujours une fonction est sacrifiée à une autre fonction, un produit avili par un autre produit.

2° On insiste : « C'est l'utilité, dit Say, qui occasionne » la demande qu'on fait d'une chose. D'un autre côté, les » sacrifices qu'il faut faire pour qu'elle soit produite, en » d'autres mots, les frais de production, font la rareté, » bornent la quantité de cette chose. Sa valeur s'élève » d'autant plus qu'elle est plus demandée et moins offerte, » et s'élève d'autant moins qu'elle est plus offerte et moins » demandée. Ce principe est fondamental en économie » politique... »

En deux mots, l'*utilité* fait naître l'*offre* et la *demande*, et celles-ci à leur tour, variant perpétuellement, produisent toutes les oscillations de la valeur.

Mais qui ne voit que ces éternelles variations de l'*offre* et de la *demande* résultent précisément de la concurrence, du monopole, de l'industrie divergente et morcelée, en un mot, du défaut d'organisation? Si nous travaillons au hasard, si par conséquent nos produits sont tantôt au-dessus, tantôt au-dessous de la consommation, si les diverses industries manquent de proportion et d'équilibre, n'est-ce pas l'effet du droit de propriété? Or, dans la question qui nous occupe, le thème de la propriété étant identique à celui de l'inégalité des conditions, il en résulte que pour justifier la propriété on allègue la propriété.

L'erreur de Say vient de ce que, dédaignant l'histoire, la comparaison des législations et les traditions reli-

gieuses, il a pris une forme transitoire de la société pour un état permanent, une exception pour un aphorisme, et de ce que, ne concevant l'économie que dans la propriété, il a voulu fonder et immobiliser la science sur une pure anomalie.

Telle est aussi la cause de mes récriminations contre cet économiste que j'accuse, d'une part, d'avoir reconnu que la propriété est un monopole; de l'autre, d'avoir distingué la valeur en nature de la valeur en échange; puis, avec le plus incroyable aplomb, avec le plus insultant mépris pour la philosophie et la morale, qui de tout temps ont prêché l'égalité et condamné l'usure, d'avoir établi l'inégalité des échanges sur l'inviolabilité du monopole.

A ces objections des hommes spéciaux, que j'ai rapportées afin de rendre la discussion aussi complète que sérieuse, l'anonyme a cru devoir joindre ses arguties phalanstériennes. Je souhaiterais fort de les passer sous silence; mais mon adversaire en triompherait, et je sais trop à quoi la politesse m'oblige. Il faut le satisfaire tout à l'heure.

6. — Démonstration de l'égalité des conditions par la formule d'Adam Smith.

Résumons : La première cause d'inégalité dans les conditions, résultant de l'incertitude des valeurs, se trouve annulée par la formule d'Adam Smith : *Chaque produit vaut ce qu'il a coûté de temps et de dépense.*

Contre cette formule générale et vraiment organique on objecte : 1° que l'utilité résultant des propriétés de la matière autant et plus que du fait même du travail, celui-ci ne peut être pris pour mesure comparative des valeurs; 2° que l'offre et la demande variant sans cesse selon la mode, le caprice, l'opinion, et les autres accidents de la vie sociale, la valeur est essentiellement variable.

A quoi l'on répond, d'un côté, que l'économie politique s'occupant seulement de la valeur en échange, et point du tout de la valeur en nature, à laquelle tous les hommes ont un droit égal, la question reste telle qu'elle a été posée par Adam Smith; de l'autre, que les variations des valeurs venant actuellement du défaut d'organisation, et nullement du fait intrinsèque de l'échange, il y a lieu à s'occuper de la formule d'organisation, mais non plus de la formule de répartition.

Ces conclusions si nettes n'ont pas le bonheur de plaire à l'anonyme, qui va jusqu'à découvrir que par ce moyen les droits du travail et du talent seraient compromis. Immortel Smith! vous ne l'eussiez jamais soupçonné, qu'après avoir éliminé comme éléments de la valeur le monopole, l'opinion, la mode, et tous les funestes résultats de notre civilisation antisociale, vous seriez accusé d'être l'ennemi du travail, du travail dont vous avez le premier constaté la valeur scientifique et la fondamentalité en économie.

« Par quel affreux despotisme, » s'écrie l'anonyme qui prêche beaucoup plus qu'il ne raisonne, « briserez-vous » l'instrument du travail entre les mains du fort?... Pou» vez-vous empêcher l'industriel laborieux et intelligent » de se délasser de sa tâche matérielle dans l'étude des » sciences ou des arts? Or ce second travail sera-t-il ou » non productif? et comment empêcher qu'il ne le soit » dans une société libre et intelligente?... donc il de» viendra une nouvelle source de richesses et de jouis» sances inconnues au faible. Que signifie dès lors l'éga» lité des salaires? Elle n'est pas, ou bien elle est la plus » horrible et la plus insupportable des tyrannies : *Sum» mum jus, summa injuria.* »

Pour trouver les objections, l'anonyme brouille et confond ce que nous avons pris tant de soin de démêler tout à l'heure. Que cherche-t-on en ÉCONOMIE POLITIQUE, remarquez ce nom? les lois de la *production sociale* et de l'*échange*. De cette seule définition, comme d'un axiome

mathématique, découlent ces conséquences merveilleuses qui sont autant de transformations l'une de l'autre :

1° Que le travail individuel, arbitraire, non demandé, n'a de valeur que pour l'individu, mais point pour l'associé ; conséquemment qu'il ne peut entrer en ligne de compte dans l'estimation du *salaire*, ou ce qui revient au même, du travail acheté par la société ;

2° Que par le principe de la division du travail chaque travailleur devenant fonctionnaire d'une même société, et son produit devant être proportionnel aux besoins de cette société, il s'ensuit que pour tous la *garantie* est la même, les *appointements* les mêmes, les devoirs et les obligations les mêmes ;

3° Que si, sa tâche sociale achevée et son devoir de fonctionnaire rempli, le travailleur se livre à un exercice libre quelconque, le produit *privé* qui en résulte ne peut déterminer une augmentation dans le salaire de cet individu, pas plus qu'aujourd'hui le magistrat qui s'occupe de peinture n'obtient de l'État une augmentation d'appointements ;

4° Que ce produit privé, enfin, n'entraînant pour personne ni augmentation ni diminution de salaire, ne peut pas devenir une cause d'inégalité sociale, parce que, pour effectuer ce produit, l'associé a dû faire une consommation de temps et de fournitures, et que sous ce rapport, il s'est retranché quelque chose soit dans ses plaisirs, soit dans sa dépense ; parce qu'ensuite il ne peut échanger, même privativement, son produit que contre un équivalent, ce qui ne modifie en rien la position respective des contractants ; parce qu'enfin à l'aide de produits ou d'économies individuels, il est impossible, je veux dire il doit être défendu dans la société d'accaparer les instruments du travail.

Distinguez donc entre le travail *social* et le travail *privé*, entre les choses de consommation journalière et les instruments de production, entre l'échange des premières et l'inaliénabilité des seconds.

Mais l'anonyme, qui a la prétention d'avoir compris quelque chose au phalanstère, trouve ces distinctions trop *subtiles* et les qualifie d'*entortillages*. C'est surtout en faveur du *talent* qu'il essaye de réhabiliter la valeur d'opinion, l'absurdité de l'offre et de la demande, l'immoralité du monopole.

7. — Du rôle que remplit le TALENT dans la production.

Il n'est pas rare de rencontrer des communistes ou égalitaires fanatiques, sans la moindre intelligence de leur propre cause, qui des mots sacramentels de *communauté* et d'*égalité* concluent rapidement, les uns à la communauté des tables, des dortoirs, des ateliers, des enfants et des femmes, les autres à l'abaissement progressif de la civilisation. Ces malheureux ont été nourris dans une telle admiration de ce qu'ils nomment entre eux les *sommités* sociales, que, leur religion éteinte, et désespérant de parvenir eux-mêmes à ces sommités, ils n'imaginent rien de mieux que de soumettre tout le monde à ce qu'ils prennent pour un niveau, et qui est tout bonnement une guillotine.

Ainsi l'anonyme, à l'aide des noms magiques de *travail* et de *talent*, brouillant tout, confondant tout, de peur sans doute de *s'entortiller*, ne comprenant ni le talent, ni la société, ni l'économie, séduit par une véritable illusion logique, conclut de son côté, et par la même méthode, à l'inégalité absolue et universelle des appointements, des honneurs, des bénéfices, ce qui veut dire à l'annulation complète de toute classification, à une mêlée générale. Malheureusement, le rapport d'une intelligence supérieure à une inférieure n'étant pas donné, il en résulte, au lieu d'une dégradation continue des capacités, comme chez les égalitaires dont nous venons de parler, une confusion inextricable de prétentions et d'orgueils.

Il faut voir comment Adam Smith, ce philosophe si

profond et encore trop peu compris, a fait entrer dans l'économie le talent en ligne de compte, et comment il a découvert que les prétendues inégalités naturelles étaient, non la *cause*, mais le *prétexte* des inégalités sociales.

Reprenons nos définitions et nos formules.

L'*économie politique* est la science de la production et de la consommation sociales.

Le *principe* de toute production dans la société, c'est le *travail*; le travail a pour première *loi* ou condition de succès, la *division*.

La *valeur* est la somme du temps et des dépenses que chaque produit coûte.

Parmi les dépenses ou *frais de production* figurent : la durée du travail, son intensité, la consommation qu'il entraîne, les frais d'éducation du travailleur, et enfin l'HABILETÉ qu'il déploie; c'est le talent.

Ainsi Adam Smith n'a pas, comme Fourier et Saint-Simon, rangé la capacité, l'habileté, le talent, dans une catégorie parallèle au travail; il n'en a pas fait un principe particulier de production, car ce principe est un, et c'est le travail; il a rangé le talent dans les frais de production, parmi les éléments constitutifs de la valeur.

Il suit de là que tout *talent* fortement prononcé donnant lieu à une division dans le travail, en un mot à une *fonction*, ce talent tombe sous la loi d'égalité dans les échanges, formulée par Adam Smith; en d'autres termes, qu'une couturière étant *fonctionnaire* au même titre qu'une danseuse, leurs appointements doivent être égaux.

L'inégalité naturelle de talent devenant donc, en certain cas, fonction, se neutralise par la spécialisation du travail; la même inégalité se neutralise encore quant à la *quantité* du produit, par les conditions mêmes de la fonction. Cela veut dire que toute fonction sociale, dans une bonne organisation, devant être légère, facile, et

même attrayante, selon Fourier, chaque travailleur en est *capable*; et sous ce rapport les capacités sont égales.

Reste cette inégalité naturelle qui se manifeste dans la *qualité* du produit, inégalité qui se réduit déjà presque à rien, d'après tout ce que nous venons de dire. Ici notre fouriériste triomphe et s'exclame: « Quoi! nulle différence entre un tableau du Titien et une enseigne de cabaret; la statue du Gladiateur vaut tout juste autant qu'une charretée de moellons, etc. »

Je me rappelle avoir lu chez vous quelque part, monsieur le rédacteur, en réponse à des criailleries civilisées: *Palabres, palabres, et toujours palabres!* Je renvoie l'anonyme à cet endroit de votre *Destinée sociale.*

Mais admirez comment une vérité profonde, saisie par un génie tel que celui de Smith, se développe par la contradiction et brille toujours d'un plus vif éclat. Adam Smith n'a dit nulle part, et ceci se rapporte spécialement à la dernière tirade de l'anonyme, que le travail s'évaluait par les dimensions de la matière; il a démontré seulement par A plus B que tout *produit* (matériel ou intellectuel) vaut ce qu'il coûte de frais et de temps. Ce n'est donc pas à une charretée de moellons, comme le fait l'anonyme, qu'il faut comparer la statue du Gladiateur, mais à la quantité de moellons que peut fournir le carrier pendant toute la durée des études du statuaire, et moyennant les frais que la profession de ce dernier suppose, ce qui, comme vous voyez, commence à différer un peu, et rétablit déjà l'équilibre. L'anonyme, on le voit bien, n'a jamais été teneur de livres [1].

[1] Voici ce qui est censé avoir lieu entre le travailleur et la société dont il fait partie.

Le travailleur a un compte ouvert par *crédit* et *débit*. Au *crédit* figurent les journées, vacations, fournitures, produits, en un mot toutes les dépenses faites au compte de la société; au *débit* paraissent les appointements, gages, remboursements, avances, frais d'éducation et d'apprentissage, absences volontaires, etc.: les deux colonnes devant se balancer toujours l'une l'autre, comme cela se fait partout aujourd'hui sans exception.

(Si le travailleur tombe malade ou s'estropie, si un canton souffre de

Mais, dira-t-on, il y a de bons et de méchants artistes, qui pourtant dépensent dans l'exercice de leur art autant de temps et d'argent les uns que les autres.... Allons plus loin, je veux renforcer moi-même l'argument. Les hommes qui travaillent aux carrières sont fort grossiers pour la plupart ; les charretiers sont aussi peu philosophes que leurs chevaux ; les chiffonniers sont la boue de la civilisation : je conviens de tout cela. Mais tout à l'heure, en examinant la loi d'échange formulée par Adam Smith, et les objections auxquelles elle avait donné lieu, n'avons-nous pas vu que *les variations des valeurs venant actuellement du défaut d'organisation*, *et nullement du fait intrinsèque de l'échange*, *il y avait lieu à s'occuper de la formule d'organisation*, *et non plus de la formule de répartition ?* Eh bien! monsieur, la grossièreté des goujats, la brutalité des charretiers, la crasse des chiffonniers, de même que la médiocrité de certains artistes, viennent aussi du défaut d'organisation ; ce sont des maladies propriétaires, de même que l'incertitude des vocations individuelles et la classification irrégulière des fonctions : il y a donc encore ici lieu, non pas à réformer la

l'inondation ou de la grêle, la société communale ou provinciale en passe écriture *par profits et pertes ;* le sinistre est réparti sur toutes les têtes ; c'est la solidarité universelle.)

En deux mots, la première colonne représente ce que *produit* le travailleur; la seconde, ce qu'il *reçoit*.

Il suit de là que pour que le produit exigible soit proportionnel au salaire, ou le salaire en raison du produit, il faut une estimation, au moins approximative, des valeurs consommées, et du temps moyen employé par l'agent. Toute la philosophie sociale est dans la statistique et la tenue des livres.

Or il y a deux sortes de gens qui ne veulent pas que la société intervienne dans leurs comptes : ce sont, d'une part, les détenteurs de matières premières et instruments de travail, autrement dits *propriétaires ;* de l'autre, les poursuivants de talent et de génie, appelés, on ne sait trop pourquoi, *artistes*. Les premiers, pour enfler leur crédit, surfont sans cesse le prix de leurs fournitures, et quand nous voulons nous plaindre, ils crient *à l'expropriation ;* les seconds repoussent toute idée de salaire, et quand on leur demande comment ils entendent évaluer leurs services, ils crient *au mercantilisme*. Est-il clair que ces messieurs ne revendiquent pas leur bien, mais le nôtre?

loi de Smith, mais à procéder à l'éducation du peuple et à l'organisation des travailleurs.

Oui, l'inégalité existe encore dans les capacités comme elle existe dans les fortunes; mais ce sont là des perturbations accidentelles de l'économie sociale, ce ne sont pas des lois de la nature.

Et de même que le nivellement des conditions s'opère par l'amélioration progressive du sort des travailleurs, et par une sorte d'exhaussement de la fortune publique; de même au-dessous de ce nivellement il s'en manifeste un autre, le nivellement ou si vous aimez mieux l'équilibre des intelligences, amené par l'instruction incessante des masses et par l'accumulation de la science générale. Fourier s'est donc trompé lorsque, confondant d'ailleurs *inégalité* avec *différence*, il a pris l'inégalité contingente des capacités pour une loi psychologique, de même que Say s'était trompé en prenant la propriété pour la forme immuable de la civilisation.

Mais ce n'est pas ici le lieu d'approfondir cette thèse aussi neuve que consolante; il me faudrait pour cela plus de matériaux et d'espace que je n'en puis mettre en œuvre; et je me réserve d'y donner ailleurs tous les développements nécessaires.

Un mot encore, et j'ai fini. J'ai dit dans mon premier mémoire que l'*inégalité des capacités était la condition* SINE QUA NON *de l'égalité des fortunes.* Cela peut paraître contradictoire avec ce que j'annonce aujourd'hui touchant l'égalité même des capacités. Mais tout cela s'accorde merveilleusement, dès que l'on y regarde de près : sous le régime de propriété, les rapports d'homme à homme étant des rapports de supérieur à inférieur et non de spécialité à spécialité, il devait arriver que les rapports d'intelligence à intelligence seraient aussi dans le sens du *plus* au *moins*, et non dans le sens du *genre* à l'*espèce*, de même que les fonctions seraient *hiérarchisées* et non pas *coordonnées*. Je n'ai jamais soutenu l'inégalité naturelle des capacités; j'ai même fait à cet égard mes réserves : mais,

transportant par hypothèse les intelligences de mon temps dans une société égalitaire, je devais dire et j'ai dit qu'à défaut de spécialité dans les capacités, leur inégalité serait la condition *sine quâ non* de l'égalité des fortunes.

8. — Applications sociales et économiques de la formule d'Adam Smith.

Dans mes premières *Recherches sur la propriété*, j'ai donné une démonstration de l'égalité d'après les principes de la liberté et du droit; on a vu dans le précédent paragraphe comment, de théorème en théorème, Adam Smith, économiste, est arrivé au même résultat. C'est ainsi que dans l'Intelligence éternelle toutes les sciences sont sœurs, et qu'en partant des principes les plus divers la raison s'élève à une compréhension de plus en plus vaste de la même vérité.

Mais, chose plus admirable mille fois! la Société, c'est-à-dire l'Esprit collectif, spontané, inconscient, étranger à la réflexion et à la philosophie, obéit encore dans sa marche certaine à ces mêmes lois que l'œil du savant avec tant de peine découvre. Les plus hardis sophistes eux-mêmes ne sauraient leur échapper.

D'où vient cette uniformité constante et dans le taux légal de l'intérêt, et dans l'élévation des rentes, et dans la fixation des appointements ou gages, et dans l'estimation du travail et des marchandises? Le porteur d'eau vend son seau dix centimes, et ce prix est le même pour chacun de ses confrères: l'imprimeur a tant du mille, le maçon tant par mètre carré de maçonnerie, l'expéditionnaire tant par mois, le soldat, le juge, le prêtre, tant selon le grade ou la dignité. L'usage, c'est-à-dire l'instinct pratique, fixe la valeur de chaque chose une fois, et cette valeur devient aussitôt générale et irrévocable. Allez au fond, et, à votre grande surprise, vous découvrirez que les éléments constitutifs de cette valeur sont précisément

les mêmes que ceux analysés par Adam Smith, le *temps* et les *frais de production*. Les causes d'erreur, c'est-à-dire, dans l'espèce, les causes d'inégalité, viennent toutes et sans exception du monopole, de la fraude, de l'accaparement, de la partialité des répartiteurs, des vices de l'organisation, de l'absence de données nécessaires à une évaluation précise. Aussi contre quoi réclame aujourd'hui la raison publique, si ce n'est contre le scandale des gros traitements et des cumuls, contre l'infamie des dons secrets et des sinécures, contre l'oppression du capitaliste et du propriétaire, contre l'abandon et l'exploitation du travailleur. Vous verrez que cette raison inquiète ne sera satisfaite qu'après avoir courbé toutes les têtes sous son inexorable niveau.

« *Le propriétaire*, dit Adam Smith, *demande une part » dans chaque produit que peut faire croître ou recueillir » l'ouvrier : la rente est la première déduction que souffre » le produit du travail appliqué à la terre.* » Et, ajoute l'implacable Say : « *On ne saurait disconvenir que le pro- » priétaire n'ajoute personnellement rien à l'utilité pro- » duite par le travailleur.* »

Voilà, monsieur le rédacteur, les deux vérités qui sont entrées bien avant dans la conscience du peuple, depuis surtout qu'elles ont été résumées avec plus d'énergie dans cette vive formule : *La propriété, c'est le vol.* Cette proposition, monsieur le rédacteur, fera le tour du monde, et causera plus d'émoi que la cocarde de Lafayette.

Dominés malgré eux par le principe que le travailleur doit jouir intégralement de la valeur de son produit, les hommes de l'école de Fourier déclarent que les conditions doivent être non pas *égales*, mais *équivalentes*. Or qu'est-ce que l'équivalence en économie politique? — Trois jours de travail d'un maçon valent un hectolitre de blé, et trois jours de travail d'un artiste valent un hectolitre de blé; ou bien : Celui qui consomme trois francs au restaurant est comme celui qui consomme trois francs

au spectacle ; il y a place pour tous les goûts et pour tous les talents : — l'équivalence, c'est l'égalité.

Après les fouriéristes, écoutons les professeurs dynastiques : Le but auquel s'avancent les sociétés modernes, selon M. Michel Chevalier, est une *égalité proportionnelle*. Or qu'est-ce que l'égalité proportionnelle en économie politique? L'artisan, le savant, l'artiste, devant échanger leurs produits, mais employant des temps différents et ne consommant pas les mêmes choses, il doit y avoir proportion dans leur dépense et par conséquent dans leur salaire : — la proportionnalité, c'est encore l'égalité.

Après ces autorités imposantes, qu'il me soit permis de me citer moi-même : j'ai voulu prouver la vérité mathématique de la loi d'Adam Smith à la façon des géomètres, en réduisant la proposition contraire à l'absurde.

« *Pour que le producteur vive, il faut que son salaire* » *puisse racheter son produit*....

» Or un entrepreneur achète pour 100,000 fr. de ma- » tières premières ; il paye pour 50,000 fr. de salaires et » de main-d'œuvre, et puis il veut tirer 200,000 fr. du » produit : c'est-à-dire qu'il veut bénéficier et sur la ma- » tière et sur les ouvriers. Mais si le fournisseur de ma- » tières premières et les travailleurs ne peuvent, avec » leurs salaires réunis, racheter ce qu'ils ont produit pour » l'entrepreneur, comment peuvent-ils vivre?...

» Si l'ouvrier reçoit pour son travail une moyenne de » 3 fr. par jour, pour que le bourgeois qui l'occupe gagne, » en sus de ses propres appointements, quelque chose, il » faut qu'en revendant sous forme de marchandise la jour- » née de son ouvrier, il en tire plus de 3 fr. L'ouvrier ne » peut donc pas racheter son produit...

» En France, 20 millions de travailleurs, répandus » dans toutes les branches de la science, de l'art et de » l'industrie, produisent toutes les choses utiles à la vie » de l'homme : la somme de leurs journées égale, par » hypothèse, 20 milliards ; mais, à cause du droit de

» propriété et de la multitudedes aubaines, primes, dîmes, » intérêts, pots-de-vin, profits, fermages, loyers, rentes, » bénéfice de toute espèce et de toute couleur, les pro- » duits sont estimés par les propriétaires et patrons 25 mil- » liards : qu'est-ce que cela veut dire? que les travail- » leurs, qui sont obligés de racheter ces mêmes produits » pour vivre, doivent payer 5 ce qu'ils ont produit pour 4, » ou jeûner de deux jours l'un...

» Les fouriéristes s'annoncent, d'une part, comme les » conservateurs de la propriété; de l'autre, ils veulent » que l'ouvrier parvienne à la jouissance intégrale de son » propre produit. N'est-ce pas comme s'ils disaient à cet » ouvrier : Travaille, tu auras 3 fr. par jour, tu vivras » avec 55 sous, tu donneras le reste au propriétaire, et » tu auras consommé 3 fr. ? »

On peut lire, dans mon premier mémoire, quatre-vingts pages de démonstrations de cette force, dont jamais défenseur de la propriété n'a parlé ni ne parlera : l'échantillon que je viens d'en donner suffira, j'espère, pour faire honte à l'anonyme.

Que parlez-vous maintenant de talent et de génie? Ce prélèvement, réclamé avec de si ridicules instances par vos soi-disant capacités, est une rapine exercée sur le produit du travailleur, que sous prétexte d'infériorité fonctionnelle vous retenez en servitude. Développez ces intelligences, façonnez ces organes, émancipez ces âmes, et bientôt, mortels desséchés d'égoïsme, nous verrons à quoi se réduit votre prétendue supériorité.

Talent et génie! mots sublimes, dont la société aime à récompenser, comme des sentinelles avancées sur sa route, les plus précoces de ses enfants; mais mots funestes, qui ont produit plus d'esclaves que le nom de la liberté n'a fait de citoyens. Talent et génie! à ces noms magiques, comme à une invocation de la Divinité, le troupeau des humains se prosterne; la volonté expire dans les consciences subjuguées; l'esprit s'arrête, enchaîné par la fascination de la peur. *Mon génie étonné tremble*

devant le sien, disait Néron parlant d'Agrippine; et l'histoire dépose que le plus cruel des Césars ne fut d'abord qu'un enfant pusillanime. N'en doutons pas : tous ces vils courtisans d'une grandeur usurpée, tous ces penseurs sans énergie, ces écrivains sans caractère, ces imitateurs serviles, sont des enfants de la peur. « Nous naissons tous originaux, » s'écrie le poëte indompté des *Nuits;* « comment se fait-il que nous mourions presque tous copies? » C'est que l'apparition d'un esprit nous ôte le sens et le courage. C'est la peur qui rend certaines époques stériles comme certains États tributaires; c'est la peur des siècles antiques qui amène l'ère des décadences; et quand les tyrans veulent asservir les nations, ils leur font peur de la vertu, ils leur crient qu'il n'est plus temps, qu'elles ont dégénéré de leurs pères. Voilà pourquoi les sociétés ont eu jusqu'à présent des périodes de sommeil et des temps de renaissance, pourquoi toute manifestation de l'esprit, ainsi que de la liberté, a commencé par la révolte. L'homme, anéanti d'abord devant ces idoles que son imagination lui fait si terribles, insensiblement reprend courage; avec le temps et l'habitude sa peur et son respect diminuent; fatigué d'obéissance, tout à coup il se lève, et longtemps avant sa raison, son cœur a proclamé l'égalité.

Laissez donc, laissez croître ces jeunes intelligences qu'effrayent vos démonstrations de génie, et cessez de mendier pour le talent une indigne gabelle, lorsque tant d'âmes sont privées de la spirituelle nourriture. Qui n'a pu concourir n'a point mérité de blâme, et nul n'a droit d'appeler lâche celui que la servitude a mutilé. Ah! déliez cette main que la misère tient engourdie, donnez l'essor à cette pensée captive, placez cet homme dans les conditions où l'a voulu la nature, et attaquez-le dans sa force et dans sa jeunesse; puis, s'il rougit devant ses pairs, si l'aspect de son semblable l'humilie, s'il s'épouvante de la plus noble tâche, frappez; ce n'est pas un citoyen, c'est un esclave.

9. — Examen de quelques objections.

Un doute m'a tenu de tout temps en peine, non pas à l'égard de Fourier, l'utopiste le plus franchement convaincu qui fut jamais, mais à l'égard de ses disciples.

Je voudrais savoir si les chefs de l'école phalanstérienne admettent qu'il existe une vérité absolue, et que l'homme en peut connaître quelque chose ; ou si, comme ce pape libertin qui se raillait du Christ en empochant l'argent des indulgences, ils ne se moquent point entre eux de tous les systèmes, celui de Fourier y compris ; je voudrais, dis-je, savoir, si *la Phalange* n'est point une gageure, M. Considérant un joyeux mystificateur, ses disciples les mieux embéguinés des instruments de contradiction, et le commun de ses adversaires, qui assurément ne s'en doutent pas, de véritables marionnettes.

M. Considérant veut-il se donner la comédie? Il tire un des fils cabalistiques qui de son cabinet aboutissent aux pantins soit de *l'Univers*, soit du *National*, soit de *la Gazette* ou de *la Quotidienne;* aussitôt le brouhaha commence : ou bien il me dépêche un de ses hommes de contradiction, et me voilà forcé de répondre comme un diable à l'exorciste.

Ce que veut M. Considérant, c'est bien moins d'avoir raison que de faire batailler les gens : son bonheur est quand Arlequin et Polichinelle sont aux prises. Vous êtes le plus gai des Français, monsieur le rédacteur, et le plus heureux des mortels.

Tout en riant et s'ébaudissant, M. Considérant sert la vérité et la morale, *castigat ridendo mores :* soit qu'il poursuive de ses mordants sarcasmes les tartufes politiques, les parleurs de réforme et de religion ; soit que par ses audacieux paradoxes il mette à nu l'ignorance et l'inanité présomptueuse de nos plus bruyants faiseurs, dans toutes ses pantagruéliades M. Considérant, fidèle au précepte du poëte, sait unir *le plaisant au sévère. Omne tulit punctum qui miscuit utile dulci.*

Il m'a semblé, monsieur le rédacteur, que j'étais en ce moment le sujet d'une de vos exhilarantes manipulations ; je vais donc m'efforcer de répondre prestement à chacun de vos appels.

1. Vous cherchez d'abord à me mettre en contradiction. J'ai dit que la théorie de Fourier détruisait la propriété, que le surcroît de revenu promis dans ce système au propriétaire était une *compensation* telle quelle, et non pas une reconnaissance du droit de propriété ; et pour le mieux démontrer, j'ai pris un moment le rôle d'avocat de la propriété, et j'ai exposé ses prétentions. C'est ce qu'on appelle en logique *argumentum ad hominem*. Rien de plus permis assurément que de ruiner le système d'un adversaire en l'attaquant par ses propres principes. Là-dessus, vous me faites dire par l'anonyme :

« C'est au nom des doctrines et des intérêts de la pro-
» priété que l'adversaire le plus radical, le plus acharné
» de la propriété, qui se soit jamais vu, attaque l'*asso-*
» *ciation* (vous voulez dire le *phalanstère*, ce qui ne re-
» vient pas tout à fait au même) ; il se fait l'avocat, non-
» seulement des droits positifs, mais encore des caprices
» des propriétaires, lui, leur fougueux ennemi, pour
» accabler un système qui proclame avant tout le respect
» de la propriété. Je signale aux honnêtes gens tout ce
» qu'il y a de *moral* et de *logique* dans cette manière
» d'argumenter... »

Comme tout ceci n'est que jeu de votre part, vous me permettrez, monsieur le rédacteur, de déclarer l'observation de l'anonyme parfaitement absurde.

2. J'avais dit aussi qu'une conséquence nécessaire du système de Fourier, serait de maintenir les distinctions de *riches* et de *pauvres*. « J'établis au contraire, me
» faites-vous dire superbement par votre anonyme, qu'il
» n'y aura pas au phalanstère des pauvres et des riches,
» mais bien des degrés différents de fortune ;... de cette
» manière les riches restent riches, et les pauvres ces-

» sent de l'être. » Le tout accompagné d'une longue exposition et d'une magnifique laudation de votre système.

Il y a quinze ans, monsieur le rédacteur, que vos tuyaux sifflent sur le même ton : il serait temps de changer un peu votre gamme. Riche veut dire *plus*, n'est-il pas vrai? et pauvre signifie *moins*. Richesse et pauvreté sont deux termes corrélatifs, servant à exprimer un rapport de quantité, mais qui, pris séparément, n'indiquent ni l'un ni l'autre un état absolu. Dire qu'il y aura au phalanstère *des degrés différents de fortune*, ou en d'autres termes du *plus* et du *moins*, c'est avouer qu'il y aura des riches et des pauvres, bien que ces riches et ces pauvres, comparés à ceux de nos jours, puissent être relativement beaucoup plus riches et beaucoup moins pauvres. Mais la question est de savoir si la condition du pauvre vis-à-vis du riche sera plus tolérable au phalanstère qu'elle ne l'est aujourd'hui. Or je dis qu'elle ne le sera pas, tant qu'il y aura du *plus* et du *moins*; et vos confrères de ma connaissance l'ont si bien senti qu'ils ont essayé de me tranquilliser sur ce point, en me faisant entendre qu'il y aurait entre le riche et le pauvre *équivalence* de bien-être et de fortune. Mais alors nous sommes dans l'égalité, puisque l'égalité n'existe elle-même que par l'équivalence.

On est *pauvre*, vous ne l'ignorez pas, monsieur le rédacteur, non pas tant par la privation de ce qui manque à tout le monde, que par le désir d'un bien connu, apprécié, et que le développement de l'intelligence, l'excitation de la sensibilité, ou toute autre cause, ont rendu nécessaire. Ce désir naît surtout de la comparaison des fortunes : voilà pourquoi le serf féodal, moins pauvre que l'esclave romain ou grec, n'était cependant pas plus heureux; pourquoi le prolétaire français, moins pauvre que le prolétaire romain, n'est pas plus heureux; pourquoi l'ouvrier anglais, qui vit moitié de son salaire et moitié de la taxe, et dont la nourriture est plus conforta-

ble sans comparaison que celle du laboureur irlandais qui n'a que ses pommes de terre, n'est pas plus heureux; pourquoi les habitants du Paraguay, moins dénués, mais plus asservis sous les jésuites que sous leurs caciques, se trouvaient moins heureux. D'où viennent toutes ces misères? du *plus* et du *moins*, de la distinction des rangs, de l'inégalité. La société, dans son ensemble, peut gagner en morale, en lumières, même en richesse; mais tant que cette société renferme des *moyens* et des *extrêmes*, la distance entre le pauvre et le riche, entre le serf et le baron, reste la même; il n'y a pas de félicité publique.

A l'occasion des *pauvres* et des *riches*, l'anonyme, ergoteur de son métier, me fait des tracasseries dont je n'ai garde de rendre son patron responsable, tant elles montrent peu d'habileté et de savoir.

Ainsi, à l'entendre, le travail étant rendu attrayant, il en découle forcément qu'il n'y aura pas d'*oisifs* au phalanstère. Mon critique oublie donc que celui qui perçoit un revenu quelconque *sans main mettre*, comme dit le vulgaire, est, relativement à ce revenu, considéré comme oisif.

L'anonyme demande ensuite comment j'ai pu dire qu'il y aurait parmi vous des privilégiés de naissance et de caste, puisqu'au phalanstère tout le monde est *fils de ses œuvres*. Comment ne voit-il pas que s'il y avait là quelque contradiction, elle tomberait sur Fourier, puisque, l'intérêt des capitaux étant admis en principe dans la phalange, les phalanstériens se trouvent naturellement divisés en deux catégories, ceux qui outre leurs appointements comme travailleurs perçoivent des rentes, et ceux qui n'ont pas de rentes? Or les rentes, de même que les richesses mobilières, étant, selon Fourier, transmissibles par voie de succession, il s'ensuit qu'un phalanstérien peut *naître* rentier, c'est-à-dire privilégié.

« Donc, ai-je conclu, il y aura au phalanstère des pa-
» rias, ayant pour tous droits civils et politiques le droit

» au travail et le droit à la terre. » En effet, n'étant pas propriétaires d'actions, ils ne pourront avoir droit de suffrage dans l'administration de la fortune publique, ni, par une conséquence nécessaire, dans la distribution des emplois. La direction, comme aujourd'hui, relèvera tout entière d'une classe électorale, dont le bon plaisir pourra quelquefois être directement contraire à celui du peuple. Mais l'anonyme, au lieu de suivre cette chaîne si fortement tissue, demande avec affectation ce que c'est qu'un *paria ayant des droits*, et surtout *le droit au travail*.

Je pourrais me contenter de répondre que le droit au travail, séparé de l'égalité dans le salaire, s'appelle *exploitation* du travailleur par l'oisif; que le paria des Indes, si misérable qu'on le fasse, a au moins le droit de ne pas travailler gratis, ce qui n'a point lieu aujourd'hui pour nos prolétaires, à qui la caste des propriétaires et des *capacités* enlève annuellement une partie de leur produit, selon Adam Smith. Mais qui ne voit que le nom de *paria* est pris en cet endroit comme superlatif de pauvre et d'excommunié, ce qui d'ailleurs est le véritable sens?... J'ai honte, vraiment, d'avoir à réfuter au lieu de raisons des subtilités grammaticales.

3. J'ai dit, à propos de la douane : « On ne supposera pas, avec le bonhomme Fourier, que la propriété littéraire s'exerce à la Chine au profit d'un auteur français, et qu'une ode de Lamartine, vendue aux quatre coins du globe avec privilége, rapporte à son auteur des millions. »

Sur quoi vous me faites observer, monsieur le rédacteur, que ce n'est pas ainsi que le bonhomme a posé la question. Qu'a-t-il donc dit, selon vous? Je cite l'anonyme :

« La récompense d'un chef-d'œuvre ne se renfermera
» pas dans les limites du phalanstère qui l'aura vu naître;
» toutes les communes et toutes les provinces s'empres-
» seront de payer leur tribut à l'artiste...; et, s'il s'agit

» d'une grande découverte, toutes les nations s'empres-
» seront d'acquitter envers l'homme de génie la dette du
» genre humain. »

Eh! monsieur le rédacteur, c'est cela même que je critique en Fourier comme une extravagante puérilité ou une ineffable bonhomie; et sans doute vous en devinez la raison. Tout travailleur, à quelque catégorie qu'il appartienne, artistique, savante ou industrielle, étant considéré comme fonctionnaire public, ou plus simplement comme associé, son salaire lui est payable au lieu et par le caissier de sa résidence. En effet, de même que chaque travailleur est censé travailler au compte de toute la société dont il fait partie, et même de tout le globe, puisque les diverses sociétés se soutiennent et se supposent; de même la société tout entière, l'humanité même, est censée débitrice envers le travailleur. C'est ce qui constitue la grande loi de puissance collective et de solidarité qui unit toutes les nations et toutes les individualités de la terre : tous tant que nous sommes, nous travaillons pour autant de maîtres que nous comptons de collaborateurs, nous avons autant de créanciers que d'associés. Mais l'échange du salaire contre le produit, au lieu de se faire directement *de tous à chacun*, comme Fourier le demande pour les grands poëtes et les auteurs de grandes découvertes, s'effectue d'une manière en apparence plus simple, mais en réalité plus compliquée, celle du *change* et des *comptes de retour*. Le premier mode est celui des conquérants et des pirates, grands leveurs de contributions, et ne peut plus servir aujourd'hui que comme un moyen de démonstration aux professeurs de comptabilité; le second est celui que l'instinct social et le pressentiment de l'égalité ont fait adopter de bonne heure, dans l'usage des monnaies, des lettres de change et des banques [1].

[1] Il est aussi impossible, commercialement parlant, de faire une exception en faveur du talent et du génie sous le rapport du mode de payement

4. Je passe à la dernière et à la plus perfide de vos attaques, monsieur le rédacteur, celle qui a pour objet le suffrage universel. C'est là que vous essayez de me donner le croc en jambe, en me rendant suspect d'aristocratie et d'incivisme à tous mes frères les démocrates.

« Le réformateur (c'est Fourier) a donc véritablement » résolu le point difficile et capital de la question, en » établissant que le principe d'élection, introduit dans » chaque spécialité, donnerait le moyen le plus sûr de » reconnaître et de récompenser équitablement le talent » individuel... Le système de l'élection n'est point em- » prunté au gouvernement constitutionnel, comme le pré- » tend l'auteur dans une note où il joint la raillerie à la » critique, mais à la démocratie.... »

Depuis quand, monsieur le rédacteur phalanstérien, faites-vous donc la cour à ces démocrates que vous avez tant bernés dans votre feuille et dans vos écrits? Depuis quand surtout, chef de la théorie sociétaire, admettez-vous que des problèmes de pure science puissent être résolus par voie de suffrage? Quoi! des votes là où il s'agit de calculs! Convenez, monsieur le fouriériste, que sur cette question brûlante de la répartition des salaires le génie de votre maître a misérablement échoué, et que si quelque chose démontre sa profonde incapacité en économie sociale, c'est à coup sûr l'inconcevable idée de s'en rapporter, dans des calculs d'intérêt, au suffrage des parties, à peu près comme ce juge de Rabelais, qui *sentenciait les procès au sort des dez.*

Vraiment! le projet de faire accepter aux travailleurs, à la pluralité des voix, une cote mal taillée, est d'une hauteur de génie qui subjugue; et quand on songe avec quel bruit de fanfares cette miraculeuse découverte a été annoncée au public, on ne sait lequel admirer le plus,

et de la quotité du salaire, que d'exiger pour la négociation d'un billet un double droit de change ou d'escompte, sous prétexte que l'endosseur est illettré, mineur, compagnon ou prolétaire.

de la pauvreté scientifique du maître, ou de l'imbécilité intellectuelle des disciples. Qu'importe, après cela, que Fourier ait dépensé cinq ou dix ans de son inutile vie à chercher un mode d'élection approprié à sa mécanique industrielle? Le principe de solution adopté par lui en est-il moins absurde, et l'hallucination de l'*inventeur* moins évidente.

Ainsi le système de répartition de Fourier (écoutez ceci, jeunes et vieux; prêtez l'oreille, savants et ignorants!), le système de répartition de Fourier consiste... *à partager à l'amiable!* Un tel système ne pouvait certes être surpassé que par celui des communistes, qui consiste *à ne pas partager du tout*[1] *!*

Il est intéressant de comparer la phraséologie sentencieuse de nos oracles démocrates avec le jargon amphigourique de Fourier. On verra que si la vérité est une dans son essence et multiple dans ses formes, les inventions de l'ignorance sont d'une désespérante pauvreté.

Le peuple demande quelle est la loi générale de répartition, ce que signifie l'*égalité des droits*, si elle entraîne l'égalité des fortunes, et en quoi consiste cette dernière; d'après quel principe on assignera le salaire à l'ouvrier et les appointements au magistrat, etc., etc.?

— Peuple, répond M. de Lamennais, ta volonté est

[1] Ce dernier parti serait assurément le plus court et le plus commode; malheureusement il est impraticable. Car, de même que la société, pour produire, est obligée de *diviser le travail*, de même, pour jouir, elle est forcée de *partager le produit*. Or, comme par la variété des goûts et par l'insuffisance quantitative d'un grand nombre de produits, la consommation de chacun de ces produits ne peut être égale entre tous les travailleurs (à moins de devenir zéro pour chacun), il s'ensuit que la répartition doit s'opérer par *équivalences* et non par *fractions infinitésimales*.

Le problème de la répartition revient donc tout entier, et se complique encore de l'inégalité des frais de productions dans les différentes industries. C'est à quoi n'ont pas assez réfléchi plusieurs théoriciens communistes, qui, pour échapper à toutes ces difficultés, n'ont rien imaginé de mieux que de faire travailler les hommes par compagnies et par corvées, et de proscrire certains produits de l'art et de la nature. Le bon ordre et les lois de l'organisation exigent que nous produisions comme rivaux, que nous partagions comme ennemis, et que nous jouissions en frères : il n'y a pas d'autre communauté possible.

souveraine : tout ce que tu ordonneras sur la terre sera ratifié dans le ciel. La raison générale, manifestée par la pluralité des suffrages, est la loi absolue, la loi du genre humain.

— Harmoniens, s'écrie Fourier, formez-vous par groupes et séries de groupes; que dans chaque groupe la pluralité des suffrages assigne le grade de chaque travailleur et les appointements attachés à ce grade ; le résultat de ces opérations donnera pour chacun de vous la moyenne proportionnelle de ce qu'il fait et de ce qu'il vaut.

— Mais, savants interprètes des conseils de Dieu et des secrets de la nature, voici un économiste, Adam Smith, Anglais, lequel enseigne que toute propriété est monopole, que tout produit vaut ses frais de production, ni moins ni plus, et qu'avec cela on peut établir une parfaite égalité entre les hommes.

— Peuple, nous ne connaissons point cet Adam Smith, et nous ne savons ce qu'il prétend avec son économie : faites seulement ce que nous disons, et vous vivrez.

Mais quoi ! le principe de l'élection, cette haute expression de l'instinct populaire, est-il donc aussi absurde qu'il nous paraît dans les écrits du réformateur et du démagogue? Hâtons-nous de le dire : il n'y a d'absurde dans tout ceci que la rhétorique et les inventions de ces messieurs.

Dans les questions sociales, il faut distinguer les matières d'*élection* et les matières d'*examen*.

La création des magistrats, le choix des sénateurs et des officiers de l'armée, la nomination du roi, du président, ou des directeurs de la République (nous ne préjugeons aucune forme de gouvernement), la désignation des conducteurs de travaux et des contre-maîtres, sont matières d'élection ; — l'élaboration des lois, règlements, ordonnances, arrêtés, de même que toute recherche scientifique, est matière d'examen.

L'assentiment donné à une élection se nomme *vote* ou *suffrage*; l'assentiment donné à une loi, et en général à

toute vérité démontrée, se nomme ***adhésion***. Le premier est le propre de la ***volonté***, le second est le propre de l'***intelligence***. L'un ***préjuge*** la vérité, l'autre la ***reconnaît***.

La création des chefs civils et militaires est soumise à la loi du vote, pourquoi? parce que le respect, l'obéissance et l'amour que tout supérieur doit inspirer afin que son commandement soit utile, ne s'imposent point, ne s'obtiennent pas par conviction ni raisonnement, et que par conséquent le magistrat le plus légitime est nécessairement celui qui est le plus ***voulu***, qui réunit le plus grand nombre de volontés ou de votes. Les anciens peuples, démocratiquement organisés, l'avaient bien senti, et voilà pourquoi chez eux toutes les magistratures, la royauté elle-même, étaient électives.

Mais les gouvernements constitutionnels ont tout brouillé et tout confondu; appliquant la loi du vote aux matières d'examen, ils ont légiféré comme il leur a plu, et ils ont fait la science sociale à la convenance de leurs intérêts; puis, en même temps qu'ils faisaient voter à leur guise les représentants du peuple, ils ont retiré à celui-ci la nomination de ses chefs, si bien qu'avec des formes démocratiques on est tombé sous le plus parfait despotisme.

Le désordre dans lequel nous a plongés ce syncrétisme politique tant loué de nos philosophes se montre partout.

Pour que les affaires de l'État soient légalement et régulièrement traitées, il faut, dans les matières d'élection, une ***méthode*** pour recueillir et compter les suffrages, ou comme nous disons aujourd'hui, une loi électorale; et, dans les matières d'examen, une méthode pour instruire et légiférer.

Or notre méthode d'élection consacre le privilége, puisque tous les citoyens capables de donner un vote ne jouissent pas du droit d'élire; d'autre part, elle ne concerne point l'élection des ***magistrats***, mais bien des ***législateurs*** (ce qui est contraire à la règle, puisque le vote du peuple ne confère pas la capacité législative). Quant à la

méthode de légiférer, il n'y en a pas : on dispute, on chamaille, on s'accuse, puis on se racommode, et la loi est faite.

En deux mots, le peuple *nomme* ses chefs, organes de la puissance exécutive; il *adhère* aux lois reconnues et démontrées par le comité de législation, composé des hautes spécialités du pays. Ajoutons que le peuple, tenant dans sa main les agents du pouvoir exécutif, qu'il nomme ou destitue à volonté, jouit par ce fait même de la garantie la plus sûre contre les erreurs et les empiétements du comité législatif.

Ces notions, monsieur le rédacteur, ne vous semblent-elles pas aussi simples que fécondes? ne brillent-elles pas de leur propre évidence? ne sont-elles pas l'expression la plus pure des instincts démocratiques? Eh bien! c'est contre ces mêmes notions que s'élèvent aujourd'hui de concert et les gouvernements constitutionnels, qui demandent au peuple des législateurs afin de lui imposer des magistrats; et les démagogues soi-disant réformistes, qui cherchent à rendre les masses complices de leurs faux systèmes, afin d'éterniser l'exploitation qui les dévore en les engageant dans d'irrévocables erreurs[1]; et Fourier, votre sublime maître, qui soumettait au suffrage le calcul des salaires, parce qu'il n'avait jamais su distinguer une question scientifique d'une question électorale.

1 Si, après la réforme électorale, dit M. Ledru-Rollin, le peuple est toujours malheureux, il n'aura plus droit de se plaindre.

RÉPONSE AUX ACCUSATIONS.

1. — Fourrier méconnu : appréciation générale des travaux de ce socialiste.

J'ai outragé Fourier, dit l'anonyme, Fourier, le roi des génies, le dernier des prophètes.

En appliquant au système de Fourier les qualifications de *bêtise* et d'*infamie*, peut-être ai-je fait un acte de justice un peu sévère : cependant, je souhaiterais fort de n'être pas trop pressé sur cet article, parce que la seule modification à laquelle je puisse consentir serait de changer les expressions ci-dessus contre celles d'*ignorance* et d'*immoralité*. Aussi me trouvé-je médiocrement ému de cette apostrophe de l'anonyme :

« Soldat de l'humanité, comparez donc vos services
» avec ces quarante années de souffrances et de médita-
» tions; montrez-nous vos exploits et vos cicatrices....
» Quoi! vous n'avez pas trouvé dans votre âme un mot
» de bienveillance tout au moins pour les efforts de Fou-
» rier, de cet ami de l'humanité, qui consacra une vie
» longue et amère et les plus nobles facultés à la re-
» cherche du problème social.... »

Ajoutez donc : Et, ce qu'il y a de plus triste, QUI S'EST TROMPÉ !

L'anonyme, avec ses lamentations sur ce pauvre Fourier déjà presque divinisé, me rappelle cet ivrogne de Chapelle faisant pleurer une vieille sur la mort du poëte Pindare, mort depuis plus de deux mille ans. Eh! monsieur l'anonyme, laissez la vie et les souffrances de Fourier : nous entendrons son oraison funèbre quand sa doctrine sera jugée. Tandis que nous cherchons, comme vous dites, *la solution du problème social*, nous aurions trop à faire de nous attendrir sur les calamités de la vie présente. La postérité pleurera pour nous : Dieu merci,

nous lui donnons de beaux sujets de mélodrame. Pour moi, je l'avoue, malgré la défaveur que cette déclaration peut m'attirer, depuis longtemps mes yeux desséchés ne se mouillent plus au récit d'aucune misère : j'en ai tant vu, qu'à la fin je me suis endurci.

Je connais, quoi qu'en dise l'anonyme, Fourier et son système ; j'ai lu ses ouvrages et ceux de ses plus célèbres disciples ; j'ai recueilli plus d'un volume de notes sur les docrines de cette école. Je crois être en état de porter un jugement motivé sur toutes les parties de la prétendue science fouriériste, et cette critique formera même le plus curieux épisode de ma prochaine publication.

Là je démontrerai par une mathématique supérieure à celle des nombres et des lignes, et dont j'exposerai la théorie, que l'organisation industrielle de Fourier, par *séries des groupes contrastés*, est radicalement fausse, contraire aux notions les plus simples de l'économie politique, et en contradiction formelle avec ce que l'*inventeur* a nommé *loi sériaire :* que son procédé de répartition, faux en principe et illégitime en droit, conduirait à l'égalité absolue, d'où résulterait une réforme intégrale de tout le système d'organisation ; que la métaphysique de Fourier n'est que rapsodie et plagiat, sa classification des passions erronée, sa morale détestable, ses *lois d'analogie* chimériques, et la plupart de ses prétendues formules autant d'enfantillages.

Et, comme il faut être juste, surtout dans la critique, j'espère montrer en revanche que ce qui fera vivre le nom de Fourier, et lui assure parmi les philosophes socialistes une place à lui seul, c'est cette affirmation, aussi neuve que hardie, que l'organisme social doit être l'objet d'une science exacte et positive, affirmation qui à elle seule était une révolution ; c'est d'avoir contribué plus puissamment que tous ses devanciers à la découverte du système naturel d'organisation politique, en proposant une hypothèse, absurde il est vrai, mais qui sera probablement la dernière ; c'est enfin cette demi-aperception de

la *loi sériaire*, comme l'a nommée Fourier, loi suprême, formule absolue de la vérité, dont la complète intelligence et l'application universelle renouvelleront les sciences morales et philosophiques ; loi que Fourier n'a pas comprise, et dont un seul rayon, tombé sur ses yeux débiles, lui a troublé l'entendement.

Voilà, monsieur le rédacteur, l'annonce que je vous supplie de communiquer à vos abonnés ; et pour consoler leurs amours-propres déçus, ajoutez qu'après l'immense préparation scientifique qui s'est opérée dans l'humanité depuis le fabuleux Hermès jusqu'à Fourier inclusivement, il suffit aujourd'hui de la plus commune intelligence pour remplir ce programme. Cette dernière proposition, rigoureusement démontrée, résumera mon travail, et fera, j'en suis sûr, plaisir à tout le monde, dans le siècle affreux où nous sommes, toute capacité qui se produit semblant le fléau des capacités établies.

2. — Préjugés défavorables à la théorie de Fourier.

Comme je ne puis en ce moment me livrer à une critique de détail, permettez-moi, monsieur le rédacteur, de vous exposer seulement trois préjugés scientifiques qui s'élèvent contre votre théorie, et auxquels il ne me paraît pas que vous ayez jamais réfléchi.

1. En ce qui concerne le droit de propriété, il y a opposition entre le mécanisme industriel et le mode de répartition proposés par Fourier. Au phalanstère toute concurrence est abolie, la rivalité ou l'émulation des groupes ne produisant pas une divergence d'intérêts, et ne pouvant être assimilée à ce qu'on appelle aujourd'hui concurrence. Au phalanstère donc le travail morcelé, l'exploitation individuelle, le petit ménage, l'industrie propriétaire en un mot, n'existent plus. En revanche, la distribution des revenus est établie sur un système de primes et de priviléges accordés au capital, au talent, à la force physique, même à la beauté : c'est le *droit d'au-*

baine transporté dans une *association* convergente et unitaire. Que pensez-vous, monsieur, de cet antagonisme de principes ? croyez-vous qu'il soit bien dans les conditions d'unité et d'harmonie qui se rencontrent dans tout organisme créé par la nature ? et ne vous semble-t-il pas que Fourier a syncrétisé, pour parler comme l'école, dans cette partie de sa découverte ?

2. C'est un caractère commun à toutes les sciences de partir de vérités simples et universelles et de s'élever ensuite à l'infini, conséquemment de laisser le champ toujours ouvert à de nouvelles études, et d'exciter l'esprit par des problèmes sans cesse renaissants. Ainsi, après Euclide, Archimède, Descartes, d'Alembert, etc., les mathématiques marchent et ne s'arrêtent pas ; après Buffon et Cuvier, l'histoire naturelle semble encore à son premier jour ; après Lavoisier, Gay-Lussac et Berzélius, la chimie travaille à se refondre ; après Newton et Laplace, l'astronomie prend un nouvel élan. Après Fourier au contraire la science sociale est close, il ne reste rien à faire, et nous n'avons plus qu'à dire : Je crois. D'où vient que Fourier n'a laissé derrière lui aucune perspective ? que pas un de ses disciples n'a su ajouter une idée aux idées du maître, une formule à ses formules ? d'où vient que, lui mort, personne n'a rien imaginé ni dans le mécanisme sociétaire, ni dans l'intelligence de l'histoire, ni dans les lois d'analogie, ni dans cette foule de choses que Fourier a eu le triste privilége de faire croire à de solides esprits, sans en donner d'autre raison que leur bizarrerie et leur singularité ? Direz-vous que cela même dénote le sublime génie de l'inventeur de l'organisation sériaire, d'avoir d'un seul bond mesuré le domaine de la science, épuisé sa fécondité, et atteint ses limites ? Prenez garde : la véritable science, comme la puissance divine, est infinie ; c'est le propre de l'erreur de s'épuiser vite, de reconnaître des bornes, et de périr bientôt faute d'aliment.

3. Fourier déclare, et il l'a confirmé par son exemple,

qu'il est nécessaire au début des études et des expériences sociétaires de se placer tout à fait en dehors des idées civilisées et de rompre brusquement avec toutes les notions anté-harmoniennes ; c'est ce qu'il appelle *procéder par grand écart*, d'un terme emprunté aux voltigeurs de corde. Ainsi Fourier ne reconnaît point que la société soit un organisme qui se développe en vertu de lois certaines et infaillibles, puisqu'il nous menace en cent endroits d'une nouvelle *chute*, d'une irréparable *reculade*, si nous ne nous hâtons de saisir le moment et de nous organiser en phalanstères ; ainsi il admet en principe que l'humanité peut faillir absolument et manquer à ses destinées ; ainsi enfin, il prétend faire appliquer d'emblée son système, tandis qu'il eût fallu le présenter comme la conséquence inévitable, le terme fatal d'une progression toute providentielle. Je sais qu'il a parlé d'un état intermédiaire aux périodes de *civilisation* et d'*harmonie*, état qu'il nomme *garantisme* et que, suivant lui, nous pourrions franchir de plain-saut, comme le soldat à l'exercice escamote les temps et les mouvements : mais toutes ces affirmations ne suffisaient pas, il fallait montrer à l'œil et faire toucher au doigt la chaîne. Quoi ! cet immense travail de l'humanité serait non avenu, l'histoire n'aurait aucun sens, et tout ce mouvement n'aurait été qu'une longue déception ! Vous-même ne le pensez pas, monsieur le rédacteur ; sinon je vous demanderai ce que signifie cet écrit sur la *Politique générale*, qui a produit une si vive sensation, et dans lequel vous vous montrez profond socialiste, parce que vous restez dans les données de la société actuelle ; bon logicien, parce que vous ne syllogisez plus, et, souffrez que je le dise, supérieur à votre maître, parce que vous abandonnez ses idées et sa méthode? Voilà, monsieur, la véritable voie : vous y êtes entré par la seule inspiration de votre génie et sans autre guide que l'observation des événements. Poursuivez donc, marchez dans cette nouvelle route ; faites pour la société civile, pour l'industrie, la législation, la philosophie, ce que

vous avez fait pour la politique générale ; ne commettez plus *d'écarts*, et dans six mois je vous embrasse sous les pavillons de l'égalité.

3. — Tous les partis contraires au fouriérisme : pourquoi.

« En accusant le fouriérisme de n'être l'ami ni de la propriété ni du communisme, l'auteur ne ressemble-t-il » pas à un docteur qui, dans une controverse de théologie catholique, reprocherait à son adversaire de n'être » ni athée, ni mahométan, ni fétichiste ? Et puis, quelle » moralité peut-il y avoir à ameuter contre une doctrine » que l'on combat toutes les opinions auxquelles on est le » plus hostile soi-même, opinions que l'on a condamnées » d'avance ? Eh ! monsieur, que vous importe l'hostilité » du fouriérisme avec telle ou telle autre doctrine, etc. ? » (*Défense du fouriérisme.*)

Il importe beaucoup, au contraire, de dévoiler le charlatanisme de sectaires qui, intraitables sur leurs prétendus dogmes, cherchent à s'attirer des prosélytes en caressant toutes les fantaisies d'opinions. Je n'ai point reproché aux fouriéristes de n'appartenir à aucun parti ; je les en féliciterais plutôt, si j'avais à les féliciter de quelque chose ; j'ai dit seulement qu'il était peu honorable à eux de flagorner alternativement la cour et la ville, l'Église et l'atelier, tandis qu'en secret ils se moquent de toutes les opinions. Comment ajouter foi à des hommes qui ont des accommodements pour tous les systèmes, qui disent aux saints-simoniens : Vous voulez l'amour libre, le culte de la chair, l'aristocratie du talent, et nous aussi : entrez au phalanstère ; — aux républicains : Vous demandez le suffrage universel et l'intervention du peuple dans le gouvernement, et nous aussi : entrez au phalanstère ; — aux royalistes : Vous êtes pour la religion et la légitimité, vous aimez les traditions pieuses et les longs souvenirs, et nous aussi : entrez au phalanstère ; — à la bourgeoisie : Nous garantissons la

famille et la propriété, fiez-vous à nous, venez au phalanstère ;—aux communistes : Pourquoi tant de disputes? vous rejetez la propriété, et nous proscrivons l'exploitation de l'homme par l'homme; vous défendez l'égalité, et nous prêchons l'équivalence : nous sommes coreligionnaires, votre place est au phalanstère?

Au reste, il y a dans cette façon de raisonner peut-être moins d'absurdité qu'il ne semble, et je crois vous deviner, monsieur le rédacteur. Vous criez à qui veut l'entendre : Saints-simoniens, républicains, jésuites, carlistes, égalitaires et propriétaires, vous êtes tous des imbéciles, qui n'avez pas même l'intelligence de votre propre pensée. Nous seuls possédons ce que vous chercherez éternellement en vain : le phalanstère embrasse tout, explique tout, suffit à tout...

Dans la pratique vulgaire, et lorsqu'il ne s'agit que d'embaucher des recrues, cette dialectique peut jusqu'à certain point se soutenir, et offrir même des avantages : le convertisseur n'ayant rien à réfuter, point d'erreur à détruire, point de préjugé à combattre, tout son travail à l'égard du néophyte consiste en une simple surinfusion d'idées et de dogmes. Pourvu que le disciple retienne fidèlement la profession de foi du maître et sache la répéter à propos, il a reçu la lumière : on n'a plus qu'à l'enrégimenter.

Mais en théorie, et lorsqu'il faut rendre raison de sa croyance, ce mode de prosélytisme est sujet à de graves inconvénients. Comme il est aussi impossible de rendre vraie une idée fausse par la juxtaposition d'autres idées, que de faire croître des figues sur des ronces en excitant un débordement de la séve, tôt ou tard il arrive que le nouveau converti, apercevant les contradictions dont son esprit fourmille, ou cherche à s'accorder avec lui-même, ce qui le conduit au schisme; ou bien désespère de la vérité, ce qui l'entraîne dans le scepticisme. Ce malheur est déjà arrivé à plusieurs phalanstériens.

Quant à moi, j'ai toujours pensé que l'erreur ne cou-

vrait ordinairement de vérité que le fait même qui lui avait donné naissance, et que, ce fait mis à part, l'erreur restait à jamais inconciliable avec la vérité. C'est pourquoi je déteste le panthéisme logique à l'égal du panthéisme religieux : car si ce dernier est la négation de la morale, l'autre est la négation de la raison. Mais il est des gens qui se croient profonds parce qu'ils ont le cerveau vide; d'autres s'imaginent avoir des idées larges parce que leur vue ne saisit aucune différence ; beaucoup s'attribuent une grande intelligence parce qu'ils se sentent le cœur chaud et l'âme enfiévrée : tous sont des panthéistes logiques aussi incapables de philosopher que de se connaître, aussi dépourvus de génie que de savoir.

4. — D'un syllogisme de l'anonyme.

Sur le bruit que les fouriéristes allaient partir pour l'Amérique, je leur disais :

Restez en France, fouriéristes, si le progrès de l'humanité vous touche ; il y a plus à faire ici qu'au Nouveau-Monde : sinon, partez, vous n'êtes que des menteurs et des hypocrites.

A quoi l'anonyme répond :

« Quiconque se dévoue pour une idée prouve, par son dévouement même, qu'il a foi en cette idée.

» Or les fouriéristes, en s'expatriant pour aller fonder » un phalanstère au Nouveau-Monde, donnent à l'idée » sociétaire une preuve irrécusable de dévouement.

» Donc les fouriéristes feraient preuve de conviction » et de sincérité en allant en Amérique fonder un pha» lanstère.

» Vous voyez que le syllogisme peut être quelquefois » utile pour mettre à nu la calomnie. »

Je regrette fort, monsieur le rédacteur, que votre grand dialecticien d'anonyme n'ait pas entrepris de réhabiliter le fameux syllogisme sur lequel, comme sur une indestructible base, vous aviez cru établir la pro-

priété; c'eût été le meilleur moyen de me réconcilier avec la logique d'Aristote. Mais puisqu'il a trouvé plus commode de vous venger que de vous guérir, il en sera de son syllogisme comme du vôtre.

Qu'ai-je voulu dire dans cette apostrophe aux fouriéristes, jugée calomnieuse par l'anonyme? qu'un citoyen n'a pas le droit, dans son impatience d'utopiste et dans son dépit de sectaire, d'abandonner sa patrie au moment où elle peut avoir besoin de lui, sous prétexte que cette patrie ne veut point suivre ses conseils et adopter ses systèmes; en deux mots, que l'opinion de l'homme doit être subordonnée au devoir du citoyen, et que le dévouement à l'idée doit passer après le dévouement à la patrie.

Il s'agissait donc ici, non de prouver la *sincérité* des fouriéristes, mais de justifier leur *conduite* comme Français; et l'anonyme s'en vient faire un syllogisme duquel il résulte, quoi? que les fouriéristes sont de bonne foi dans leur opinion!... Tandis qu'il fallait prouver qu'ils étaient citoyens dévoués, dévoués, dis-je, jusqu'à l'abnégation de leur utopie et à l'ajournement de leurs espérances, ce qui serait le plus grand des dévouements. L'anonyme n'a donc rien fait de ce qu'il aurait dû faire; je dis de plus que son syllogisme implique des conséquences désastreuses, et que par conséquent il ne prouve absolument rien.

Toute la valeur du raisonnement porte sur la vérité de la mineure.

« L'exil volontaire, accepté en vue d'une idée, est une preuve irrécusable de dévouement à cette idée. »

Or vous sentez, monsieur le rédacteur, que cette proposition est trop générale pour être vraie, et que du moment où il faut y apporter de la distinction, la force de l'argument s'évanouit. Pour que l'exil volontaire soit un acte de dévouement, il faut qu'il soit accompagné de sacrifice, que la patrie le permette, et que les droits des tiers intéressés soient réservés. Sans cela l'exil volon-

taire n'est plus qu'un acte de fanatisme ou de rébellion. Appellerai-je dévouement l'émigration de ces seigneurs, qui de 89 à 93, sous prétexte de fidélité à leur roi et à leurs nobles devises, abandonnèrent la France et ne revinrent qu'avec l'ennemi ? Latour d'Auvergne, Lafayette et tant d'autres qui servirent la liberté, étaient donc moins dévoués que les Polignac, les Calonne, et les Rohan. Appellerai-je dévouement l'obéissance du missionnaire soumis à une puissance occulte et enchaîné par des vœux surhumains? Les jésuites, souverains du Paraguay, étaient donc plus dévoués que ces religieux libres, qui se consacraient au rachat des esclaves. Appellerai-je dévouement les pérégrinations intéressées d'un chercheur de fortune ou d'un colporteur de constitution?..... Non, non; le dévouement est un acte de vertu calme et réfléchie, étranger à toute passion, à toute idée d'obligation et d'interêt personnel, à toute intervention de l'amour-propre. Sous ces divers rapports on pouvait, ce semble, douter que la résolution des fouriéristes ne fût que de pur dévouement. Mais que dire, si le parti pris par eux d'aller en Amérique était un acte de haute imprudence, et compromettait non-seulement leur système, mais encore toutes les opinions réformistes? Quelques mots suffiront pour expliquer ma pensée, car j'ai hâte d'en finir avec cette sotte accusation de calomnie.

Soit que votre expédition socialiste réussît, monsieur le rédacteur, soit qu'elle ne réussît pas, l'événement ne prouvait rien, ni pour ni contre le système de Fourier.

Je dis que l'heureux établissement d'un phalanstère ne serait point une preuve de la vérité du système, parce que dans une institution politique ce n'est pas le commencement qu'il faut considérer, mais la fin. Les sociétés de Moïse, de Solon, de Lycurgue, de Rome et des Barbares ont eu leur période de prospérité et de progrès, et ces sociétés ont péri; le système de la propriété dure depuis six mille ans: pendant ce long intervalle, il a produit presque tous les biens dont nous jouissons, les

sciences, les arts, l'industrie, la liberté même, et pourtant ce système est à la veille de s'éteindre. Or le philosophe placé au début de la civilisation aurait-il eu droit de prédire à ces beaux commencements un succès inaltérable et une éternelle durée? Non sans doute : il fallait attendre que le temps eût développé toutes les conséquences des institutions, pour juger si elles ne renfermaient point quelques germes de corruption et de mort.

J'ajoute qu'un essai malheureux ne prouverait pas davantage contre la théorie de Fourier, car, que de causes peuvent faire échouer les plus ingénieuses combinaisons! Et dans ce cas, quel triomphe pour les hommes de mauvais vouloir, quel péril pour la raison et la liberté! N'avez-vous pas entendu les conservateurs s'écrier, à la nouvelle qu'un phalanstère allait être fondé à Citeaux : Tant mieux! s'ils ne réussissent pas (et ils espèrent bien que vous ne réussirez pas), l'expérience sera faite, et l'on n'aura plus rien à dire. — Si vous ne réussissez pas, entendez-vous, monsieur le Rédacteur? les communistes, les égalitaires, et tous ceux qui demandent l'organisation du travail et la création d'ateliers nationaux, n'auront plus rien à dire; si vous ne réussissez pas, tout ce monde d'idées que depuis quinze ans notre France élabore sera anéanti; notre éducation politique, si chèrement payée, sera nulle, et cette longue et douloureuse expérience perdue. Tant le génie infernal de nos vieux politiques saura étendre à son profit l'induction, et dans une seule tentative condamner toutes les espérances.

L'erreur de Fourier et de ses disciples est d'avoir voulu introduire la réforme dans le monde par un fait isolé, tandis qu'elle doit naître simultanément et partout des principes mêmes de la société : ils ont cru qu'un premier phalanstère établi, l'univers entier viendrait, comme une vaste cristallisation, se mouler sur le prototype. Erreur déplorable, mais naturelle dans un système où l'on conçoit la société plutôt comme une machine que comme un être vivant. La société ne se réforme qu'en

croissant et en se développant toujours ; et ce fait, le plus éclatant de l'histoire, est la condamnation de toutes les hypothèses qui procèdent par éversion de formes et substitutions de système.

5. — Sur l'émancipation de la femme. — Que l'opinion fouriériste peut sans crime être rejetée.

Après m'avoir accusé de calomnie, parce que je cherchais à détourner ses confrères d'une démarche, à mon avis imprudente, et qui, dans tous les cas, ne prouverait rien, l'anonyme ne dédaigne pas, dans l'intérêt de sa cause, de recourir à cet honnête moyen, en présentant quelques-unes de mes paroles sous le jour le plus odieux et le plus faux. Ainsi font les hommes de parti et les mauvais gouvernements : ne pouvant vaincre un adversaire, ils l'empoisonnent. Pour cela ils emploient les plus héroïques agents dont le génie de Machiavel ait donné la recette : l'acétate de corruption, et l'oxyde de calomnie. Si le premier ne réussit pas, rarement le second manque son effet. *Le fer ne produit pas de plus violents efforts ;* l'arsenic, la morphine, l'*aqua toffana*, ne sont rien au prix. Je suppose que mon critique, en dénaturant à dessein ma pensée, a voulu seulement me faire une espiéglerie : mais pour Dieu ! qu'il cesse de jouer avec ces terribles armes, ou je serai forcé d'user à son égard du seul préservatif que nous ayons contre certains reptiles, dont on ne se défend qu'en l'écrasant sur sa morsure.

Dans une note, où je faisais allusion à certaines théories érotiques, aussi dégoûtantes que ridicules, je disais :

« La différence des sexes élève entre l'homme et la » femme une séparation de même nature que celle que » la différence des races met entre les animaux. Aussi, » loin d'applaudir à ce que l'on appelle aujourd'hui éman- » cipation de la femme, inclinerais-je plutôt, s'il fallait » en venir à cette extrémité, à mettre la femme en reclu- » sion. »

Là-dessus l'anonyme s'écrie :

« Plaçons en face de cette monstruosité philosophique » et sociale, qui ne permet aucun commentaire, la ré- » flexion de Fourier : *On peut juger de la civilisation* » *d'un peuple par le degré d'influence dont y jouissent les* » *femmes.* »

Il est certain que si l'égalité pouvait être convaincue du crime de lèse-galanterie, ce serait fait d'elle et de ses partisans. Mais, grace à Dieu, l'accusation n'est pas sans réplique ; et si dans mes *attractions sexuelles* (style phalanstérien) je ne suis pas tout à fait le même culte que l'anonyme, il ne faut pas en conclure que je méconnaisse la divinité de la plus belle moitié du genre humain. *Inesse feminis aliquid divinum*, dit Tacite

Mais d'abord, qu'y a-t-il d'antiphilosophique à prétendre que dans l'échelle des êtres organisés, le *sexe* forme la première différence, le premier degré de classification ; qu'ensuite et successivement viennent la *variété*, la *race*, l'*espèce*, le *genre*, l'*ordre*, etc. ? D'où il suit que les rapports de fréquentation et d'amour entre l'homme et la femme, et généralement entre tout mâle et toute femelle, sont d'une nature particulière, distincts de ceux qui existent entre deux individus parfaitement homologues, et n'ont presque rien de commun avec ce que nous appelons *amitié* et *fraternité*. C'est mieux ou c'est moins, ce sera ce qu'on voudra ; pour le moment, je me borne à soutenir que c'est autre chose. Voilà dans quel sens j'ai dit que l'homme et la femme *n'allaient pas de compagnie, qu'entre eux il n'y avait pas véritablement société*. Cela signifie que la femme, par nature et par destination, n'est ni *associée*, ni *citoyenne*, ni *fonctionnaire publique* ; qu'elle forme avec l'homme, avec cet époux dont elle est le complément animique et physiologique, un tout en deux personnes, et, en retournant le mot de la Genèse, qu'*elle* et *lui* sont une seule âme en deux corps différents. Cette doctrine, dont les tendances sont diamétralement opposées à celles de la *Vénus* fouriériste,

n'aura pas sans doute, monsieur le rédacteur, l'avantage de vous plaire; aussi je ne pousserai pas plus loin mes inductions. Ce n'est pas en quelques lignes, d'ailleurs, que se traitent de semblables sujets. Que diriez-vous en effet, si j'allais affirmer, aussi gratuitement que vous affirmez vous-même la permutation des amours, la fécondité à volonté, le polytypage matrimonial et tant d'autres belles choses; si j'affirmais, dis-je, que la femme a été donnée à l'homme, que l'androgyne primitif a été divisé afin que le citoyen, au sein même de la société, pût vivre solitaire? Nos panthéistes, qui aiment comme ils raisonnent, à tort et à travers, sans discernement, ne me le pardonneraient pas.

Quant à ce que j'ai ajouté, que j'aimerais mieux voir la femme en reclusion qu'émancipée d'une certaine manière, le cas est bien plus délicat; mais il fallait être fouriériste endurci pour ne pas l'entendre. Plutôt prisonnière que courtisane! telle est mon opinion sur l'avenir de la femme, et ma réponse à toutes les théories d'amour libre. Je sais que vous autres phalanstériens regardez en singulière pitié cet exclusivisme conjugal; je sais même que Fourier, qu'on n'accuse pourtant pas d'avoir eu des goûts socratiques, a étendu fort au delà des barrières accoutumées les relations amoureuses, et que ses spéculations sur l'analogie l'avaient conduit à sanctifier jusqu'aux conjonctions unisexuelles; et si vous osez dire que je calomnie, je produirai des preuves et des témoignages. Je n'ignore pas enfin que sous l'influence de quelques idées communistes et saint-simoniennes, dont je suis loin d'accuser d'ailleurs tous les disciples de Saint-Simon et tous les partisans de la communauté, une vapeur de mauvais lieu s'est glissée dans la littérature et a commencé de monter à la tête des jeunes gens et des femmes. Quoi qu'il en soit, si le sentiment que je professe n'est plus aujourd'hui général, ce dont je ne puis répondre, ce sentiment est le mien; j'espère même que plus d'une femme m'en saura gré; car, malgré certain

proverbe tombé de la bouche de l'Arétin, et en dépit des illustres exemples, je ne crois pas que les femmes soient déjà toutes ce que toutes, au dire de ce proverbe, aspirent à devenir. Et si vous prétendez que je me trompe, monsieur le rédacteur, si vous continuez à ameuter contre moi le ban et l'arrière-ban de vos redoutables bayadères, je demande des juges; qu'on me traduise devant une cour d'amour; là, je déduirai mes raisons, et m'expliquerai juridiquement.

6. — Reproche de variation. — Absurdité de ce reproche.

Le poëte Béranger a dit quelque part : *Il y a bien du mal à penser d'un homme qui vaut moins que ses écrits.* Or, s'il faut en croire certains critiques qui ne m'ont jamais vu, ce serait précisément ce qui m'arrive. D'une part on attaque la loyauté et la moralité de ma conduite; de l'autre on cherche à me rendre odieux, en me faisant passer pour un homme sans principes et sans conviction.

Ce qui rend ma situation encore plus fâcheuse est la défaveur qui s'attache à toute justification. Rien de plus insupportable qu'un auteur qui se défend : ces sortes d'apologies sont toujours des étalages de la vanité et des plaidoyers de l'amour-propre. Ne craignez rien pourtant, monsieur le rédacteur; ma défense ne sortira pas de la question générale, et vous ne me connaîtrez pas mieux après m'avoir lu, qu'après les médisances de l'anonyme.

Parlant de ma lettre à M. Blanqui, mon critique s'exprime dans les termes suivants :

« Ce nouveau livre ne démentit son aîné ni sous le rap-
» port du talent ni sous celui de la vigueur des déduc-
» tions. Mais au point de vue pratique, il mitigeait
» singulièrement la sauvage fureur du premier... Nous ne
» savons quelles causes assigner à cette conduite. »

Ce débonnaire anonyme ! ne dirait on pas qu'il souffre de voir *ma sauvage fureur un peu mitigée?* Sans doute il

eût préféré que je compromisse ma cause par une recrudescence de colère et d'invectives. En effet, si telle n'est pas sa pensée secrète, pourquoi cherche-t-il à répandre des nuages sur un revirement qui, dans son point de vue, devait me mériter ses éloges?

J'ai modifié le ton de ma polémique parce qu'il m'a semblé que je le devais. Vous le savez aussi bien que moi, monsieur le rédacteur; il faut traiter le diable selon ses ruses et métamorphoses. Si le malin fait mine d'agneau et patte de velours, il suffit en guise de corgée d'un ruban pour lui donner la chasse; mais s'il montre gueule de loup et queue de sanglier, comme M. Boucly dans ses réquisitoires, alors on saisit une fourche et on le tue. Or à présent que la question de la propriété est posée, qu'en dépit de toutes les fins de non-recevoir qu'on apporte le procès s'instruit, et que les riches, malgré leurs airs de matamores, commencent à craindre *la grande expropriation*, il me semble que c'est le moment de leur faire entendre la raison, et rien que la raison.

Certain journal communiste, à l'occasion de mon projet de pétition à Louis-Philippe, m'avait accusé déjà de modérantisme et presque de flagornerie envers le pouvoir. Et les égalitaires fervents m'avaient aussi témoigné leur mécontentement de ces paroles, *J'ai accusé la propriété*, *je n'ai point calomnié les propriétaires*, et de quelques autres où je distinguais entre les abus, et les hommes, plus souvent ignorants que malintentionnés, qui en profitent.

Triste condition d'un écrivain qui vise à la popularité, et qui en même temps veut être juste! Dernièrement M. Ledru-Rollin, se justifiant devant un jury de quelques déclamations inconsidérées, s'écriait avec l'énergie qui lui est ordinaire : *Je hais les communistes !* Remarquez ce mot; M. Ledru-Rollin ne dit pas : *Je hais la communauté*, séparant ainsi les hommes de leur opinion, selon le précepte de l'Évangile qui ordonne de haïr le péché et d'aimer le pécheur; M. Ledru-Rollin dit brutalement : *Je*

hais les communistes. N'importe : M. Ledru-Rollin montre une véhémence extraordinaire, ce qui plaît d'abord à la multitude, plus soumise aux passions qu'à la raison ; puis il dit au pouvoir de ces gros mots qui rejouissent le cœur des citoyens, et que le public aime toujours à entendre : M. Ledru-Rollin est adoré, et sera porté en triomphe. Et moi, pour avoir modestement écrit : *La propriété, c'est le vol ; mais les propriétaires peuvent être d'honnêtes gens*, je suis SUSPECT ! Le peuple est capricieux comme une femme : il n'y a qu'heur et malheur pour ses amants.

Mais que sont les oscillations de ma conduite auprès des vicissitudes de ma pensée? Ne suis-je pas, au dire de l'anonyme, un renégat de tous les systèmes passés, présents et même futurs, un sophiste sans consistance, indigne d'attirer un seul moment l'attention du public?

Permettez-moi, monsieur le rédacteur, de rappeler ici pour toute réponse la suite de mes publications : ce sera faire le résumé de tout ce qui a été dit jusqu'à ce jour sur la propriété, et fixer l'état actuel de la question.

Dans un premier discours publié en 1839, j'ai présenté le principe de l'inégalité des conditions dans ce qu'il a d'originel et de spontané ; j'ai montré que dans l'ordre des idées sociales ce principe était la première inspiration de la nature et la première pensée du philosophe ; puis, et comme preuve historique de cette proposition, j'ai rappelé le système politico-religieux du plus ancien et du plus célèbre législateur de l'antiquité.

Mais en reprenant la thèse de l'égalité des conditions telle que l'avaient exposée les philosophes anciens et modernes, Platon et Rousseau, je veux dire en la présentant comme idée instinctive, non comme vérité scientifique, je ne faisais que ramener une vieille utopie, qui laissait subsister toutes les objections. L'égalité des conditions est impossible, disait-on ; les lois de l'économie politique, la variété des capacités et des tempéraments s'y opposent ; d'autre part, la propriété est attestée par la psychologie, la jurisprudence et l'histoire.

Alors parut mon premier mémoire, dans lequel je démontrai précisément les propositions contraires : que la propriété détruit la justice ; qu'elle est une perturbation de l'économie politique ; que l'inégalité des conditions n'a pas pour cause l'inégalité de nature, etc.

Ici se présentait une objection. — Tous vos raisonnements sont justes, me disait-on, toute la partie négative de votre dialectique est vraie ; mais les faits sont là qui nous commandent et vous démentent ; l'histoire contredit la métaphysique ; la pratique de tous les temps et de tous les lieux est en opposition avec la théorie.

Aussitôt je prouvai, dans une revue rapide de l'histoire, que le mouvement social et le progrès des sciences, loin de tendre à l'affermissement de la propriété, tendait au contraire à sa destruction. Ce fut le sujet de ce second mémoire, auquel personne n'a reproché de modification dans la doctrine, mais dont la forme plus calme a scandalisé deux espèces d'hommes : les égalitaires exagérés, qui croient la liberté compromise si l'on ne guillotine la moitié ou les trois quarts des monopoleurs, et les théoriciens du privilége, qui s'effrayent beaucoup moins de la violence que du raisonnement. Mais pour tout lecteur impartial il était évident que la propriété faiblissait, et que dès lors il n'y avait plus à la poursuivre, mais à l'éclairer.

A présent que l'inspiration de la nature ou la raison spontanée, l'économie politique, le droit et l'histoire s'accordent pour condamner la propriété, que reproche-t-on encore à la théorie de l'égalité absolue ? d'être hors de la société constituée et des faits accomplis, de briser la chaîne des traditions, de n'avoir ni organisation ni système.

Eh bien ! monsieur le rédacteur, j'espère montrer bientôt (et sois-je confondu par tous les apostats de France, si je manque à ma parole !) que l'égalité des biens est aujourd'hui dans les institutions et dans les faits ; que pour apparaître dans sa plénitude elle n'attend

plus que le développement, opéré avec choix et intelligence, des principes existants ; que l'état inconnu vers lequel nous nous sentons emporter avec une force irrésistible est précisément cette organisation égalitaire que l'on affecte de méconnaître, et que déjà il est possible d'en donner la description.

Était-ce donc varier dans mes pensées que de dire, il y a quinze mois : L'égalité des conditions n'est pas seulement une idée instinctive, un sentiment de l'autre monde ; c'est aussi une vérité d'économie politique et d'histoire ?

Est-ce varier maintenant que d'ajouter : L'égalité des conditions n'est pas seulement une exigence de la théorie, un résultat forcé du mouvement providentiel ; c'est encore un fait de pratique gouvernementale ?

Sera-ce varier enfin et trahir ma cause que de conclure : Pour achever la réforme, pour obéir aux lois de la raison, de l'économie politique et de l'histoire, pour subvenir aux nécessités administratives et industrielles, il faut traverser normalement ce qui nous reste à parcourir de propriété et d'absolutisme, de corruption et de misère ; il faut que la théorie de l'égalité soit officiellement reconnue, que le gouvernement entre dans la réforme et la nation dans le gouvernement ; il faut, au lieu d'une phalange d'essai et d'atelier modèle, donner à tout l'organisme social un surcroît de vie et de vigueur ?

Voilà, monsieur le rédacteur, quelles variations d'opinion et de conduite j'ai à me reprocher ; elles sont consignées dans les quatre publications, celle-ci comprise, qui ont paru sous mon nom, et je défie la calomnie même d'y trouver autre chose. Montrez-moi une pareille suite dans tout Fourier, et comptez que mon témoignage ne lui manquera pas.

Pourquoi donc faut-il que j'aie à relever la mauvaise foi, ou si vous aimez mieux l'étrange bévue de l'anonyme, qui, abusant d'un passage assez clair pourtant de mon deuxième mémoire, transforme ce que j'ai dit de

la *variété de mes études* en un aveu effronté de la *variation de mes sentiments?* Ignore-t-il que pour juger à fond d'un système, il faut en quelque façon y *croire*, parce que l'on ne conçoit bien que ce que l'on étudie avec passion; que celui-là sait le mieux en philosophie, qui s'est fait le plus de ces croyances artificielles, et que varier de la sorte, ce n'est pas faire preuve de légèreté, mais de persévérance?

On a vu des médecins s'inoculer la peste, des chimistes prendre des poisons, goûter des excréments, respirer des vapeurs mortelles : et, bien loin de leur reprocher la dépravation de leurs goûts, on a loué leur zèle pour la science et leur dévouement au bien public. Et vous n'auriez que des outrages pour celui qui, dans une vue d'instruction générale, se plonge dans les immondices de la philosophe; vous feriez à l'idéologue un crime des inexprimables tortures dont il afflige sa pensée, et pour prix de ses désolantes expériences, vous insulteriez à la loyauté et à la pureté de ses sentiments!

Il faut apprendre à cet anonyme, qui ne paraît pas se douter encore qu'un philosophe expérimente sur des idées comme un physicien sur des corps, ce que c'est que *changer d'opinion.*

Sans doute il ne se cache aujourd'hui que par égard pour des antécédents qui le gênent, parce que des croyances, hautement professées d'abord, et depuis affaiblies; une conviction qui a fait éclat, et maintenant ébranlée; une position sociale en contradiction avec sa foi nouvelle, ne lui permettent pas d'avouer publiquement ce qu'il est devenu [1]. Il est aisé, sous le masque de l'anonyme, de censurer l'instabilité des opinions humaines, et d'accuser la fragilité de ses semblables. Pour moi, je ne crains pas que l'on recherche ma vie : je n'ai fait avant ma première publication aucune profession de

[1] D'après les renseignements qui me sont parvenus, l'auteur de la *Défense du fouriérisme* est prêtre.

foi solennelle, et suis demeuré libre de tout engagement. Mais que mon adversaire se découvre, s'il l'ose; qu'il dise son nom, sa profession, sa vie; et je lui réponds aussitôt : *Vous êtes un apostat.*

Mais que dis-je? ma cause est celle de l'humanité : n'allons pas la rabaisser aux mesquines proportions de l'intérêt personnel. Que sont ces législations, ces cultes, ces philosophies, ces schismes, ces rivalités nationales et ces guerres, sinon la série des expériences que la raison générale devait accomplir sur elle-même pour s'élever à la connaissance du vrai? Que sont nos prétendues sciences morales, politiques et religieuses, sinon l'inventaire de nos aberrations et de nos folies? Il faut qu'il y ait des systèmes, a dit l'apôtre, *oportet hæreses esse*, afin que l'homme pénètre les voies de Dieu et les secrets de la nature. Mais on a vu de tout temps des sophistes sans cœur et sans génie se faire des épreuves de l'humanité un sujet de dérision et de calomnie, blasphémer ce qu'ils ne pouvaient entendre, semer le découragement et le doute; esprits lâches et pervers, qui ont fait à eux seuls plus de mal aux nations que tous les imposteurs et les tyrans.

On dirait aujourd'hui que le peuple se recueille et récapitule ses croyances. Les observations ont été nombreuses, les essais multipliés; les malheurs de notre espèce ont épuisé la boîte de Pandore : un vaste travail de comparaison et de synthèse commence. Tous les anciens systèmes, rendus pour un moment à la vie, ont leurs représentants : monothéistes, dualistes, panthéistes, matérialistes et mystiques, communistes, propriétaires, aristocrates et républicains, acteurs d'un drame immense, se sont donné rendez-vous dans notre siècle pour le dénoûment. Des théories politiques et religieuses de toute nation, de tout âge et de toute langue repassent en ce moment au creuset de la raison générale; et ce qu'un seul homme entreprendrait en vain, le génie du peuple, l'intelligence collective sous nos yeux l'accomplit. Laissez

faire ces ouvriers qui n'ont lu ni la Bible, ni Platon, ni Lucrèce, qui ne connaissent Aristote ni Machiavel, mais qui jugent tous les jours et sans appel la sagesse des philosophes et la justice des souverains; laissez-les débattre ces doctrines de communauté, d'égalité, de propriété, d'autorité religieuse et de raison pure, dont la profondeur et la variété vous étonnent; occupez-vous seulement de fournir à cet infatigable tribunal des matériaux et des pièces de conviction, et soyez sans inquiétude sur l'arrêt. Car, comme l'Arbitre suprême embrasse d'une parole toute la vérité, ainsi se formule la foi du genre humain. Dieu qui sonde les reins et les cœurs s'est réservé la connaissance du mérite et du démérite : il a livré au peuple le jugement des opinions. Et qui donc fit autrefois le christianisme de la comparaison des cultes, des lois, des philosophies, si ce n'est le peuple? Pareillement ce sera le peuple qui de tous ces systèmes qui vous scandalisent composera l'égalité.

Mais les sophistes, alliés naturels des exploiteurs et des despotes, s'inscrivent en faux contre les prétentions du peuple; ils opposent à ses droits les passions égoïstes, accusent sa justice de corruption et sa raison d'incompétence. Écoutez ces avocats de mensonge défendre la morale, la religion, la famille, l'ordre public, comme s'ils croyaient en Dieu et se souciaient de religion; comme si, célibataires libertins pour la plupart, ils avaient des mœurs à sauvegarder et une famille à défendre; comme si, ne vivant que d'abus, ils cherchaient sincèrement l'ordre et la liberté!

— « Le peuple, disent-ils, est pauvre : qu'il s'en prenne à sa paresse et à ses vices; s'il travaillait plus et se conduisait mieux, il ne manquerait de rien.

» Les filles du peuple sont corrompues : la faute en est à leur vanité; ah! nous ne faisons pas violence à leur vertu.

» Mais le peuple est dépravé dans son cœur et dans sa raison : il ne connaît plus ni religion ni morale; le respect

de la justice et de l'autorité s'est éteint dans son âme : avide de jouissance, indiscipliné, voleur et vaurien, il ne lui manquait plus que de se faire un jeu de la révolte et du régicide. »

Se voir outragé par ces moralistes crapuleux et faussaires ! il serait moins odieux d'être souillé par tous les chiens d'une capitale. Est-ce donc que M. Thiers est un Caton et M. Soult un Fabricius? M. Cousin croit-il à la pudeur, et tel autre que je pourrais nommer au désintéressement? Y a-t-il rien de commun entre M. Guizot et ce Spartiate qui se félicitait que le gouvernement n'eût pas besoin de lui? nos magistrats sont-ils tous des L'Hôpital, nos généraux des Bayard, nos journalistes et nos gens de lettres d'honnêtes citoyens vivant de peu? Cette canaille parle de religion ; mais

Je ne remarque point qu'ils hantent les églises.

Depuis vingt-cinq ans tout a été par eux mis en œuvre pour corrompre le peuple : histoire, philosophie, romans, pamphlets, gravures, spectacle. La débauche et l'impiété ont eu leurs apôtres, émissaires salariés du vieux libéralisme : et quand le peuple, honteux de tant d'infamie, à peine atteint dans quelques-uns de ses membres par cette boue civilisée, se lève et redemande ses droits, ses mœurs, son Dieu, ils insultent à ses malheurs et le couvrent de leur turpitude. La tribune, la chaire, le barreau, la presse, tout retentit de déclamations contre les sectes *atroces*, les doctrines *parricides*, les écrits *incendiaires*, qui égarent le peuple et menacent la société d'un baptême de sang et de feu.

Il y a longtemps qu'un poëte populaire, dans une situation semblable à la nôtre, s'écriait :

Quel remède opposer à tes coups, langue menteuse ?

Tu es plus aiguë que la flèche du guerrier, plus brûlante que les charbons du sacrifice.

Hélas ! hélas ! que ma servitude est longue ! combien de

temps mon âme désolée vivra-t-elle encore parmi ses calomniateurs?

Si je demande la paix, ils me menacent; si je veux me justifier, ils me frappent.

— *Les pécheurs*, disait un autre du même temps (il entendait par PÉCHEURS les usuriers, traitants, monopoleurs, accapareurs, cumulards, sinécuristes, sophistes à gages, toute la bande des propriétaires); *les pécheurs frappent sur le dos du peuple comme sur l'enclume...*

Mais ne désespérons pas. Quelque chose me dit que le jour du jugement, le grand jour de la manifestation des consciences, approche. Tenons-nous prêts : ne nous laissons point ébranler par ces lâches hypocrisies qui semblent défier la patience même du peuple; et cherchons dans les exemples du passé ce que prépare l'avenir.

Marat périt assassiné : la Convention, qui le méprise, assiste en corps à ses funérailles; de jeunes filles vêtues de blanc entourent le cercueil, et jettent sur le cadavre les fleurs et les parfums; le nom de Dieu est invoqué par des bouches athées sur la tombe de Marat. Deux ans après les gamins de Paris traînent aux gémonies, dans une procession ridicule, l'idole sans-culotte.

Les jours de Robespierre sont menacés : les jacobins fanatiques annoncent à la France que l'Être suprême a veillé sur les jours de son vertueux pontife; des hécatombes humaines sont offertes en actions de grâces. Quelques semaines s'écoulent, et l'échafaud sert de piédestal au messie de dom Gerle et de Catherine Théo.

Les thermidoriens corrompus et leurs lâches successeurs mettent à l'ordre du jour la haine des rois et la fidélité à la République; tous les ans on célèbre par des pompes indécentes et dignes de peuples sauvages, la mort du dernier monarque. Quinze ans de despotisme font expier à la nation les comédies tyrannicides du Directoire.

Le général Mallet et ses conjurés sont envoyés au sup-

plice : les poëtes chantent l'éternité de la dynastie impériale; un philosophe s'écrie : *Dieu au ciel, et Napoléon sur la terre.* Et pendant cinq ans l'oint du Seigneur a subi le châtiment de Prométhée.

Un Bourbon tombe sous le poignard de Louvel; mais un fils, *Dieudonné*, présent d'un archange, lui survit dans le sein maternel. Tous les dévots du temps saluent en cet enfant le flambeau rallumé de Louis XIV et d'Henri IV : et depuis douze ans la terre étrangère nourrit cet auguste rejeton.

Cinq fois l'on a vu Louis-Philippe échapper au feu des régicides; cinq fois le gouvernement et ses rhéteurs ont parlé d'une Providence à laquelle ils ne croient pas : attendons ce que cette Providence décidera.

7. — Reproche d'excitation à la haine et au mépris de l'opinion prétendue républicaine. — Réponse.

« Puis se retournant contre ses propres amis, contre » les divers représentants du parti radical, il les traitait, » hommes et journaux, avec non moins d'hostilité et de » courroux que les combattants du camp ennemi. Nous » ne savons quelle impression doit produire cette con- » duite sur les admirateurs de l'écrivain. »

Mais pourquoi donc, monsieur le rédacteur, vous autres fouriéristes, vous mêlez-vous toujours des querelles de ménage? que vous importent les démêlés des radicaux? Laissez-les s'accorder entre eux ou se gourmer, et passez votre chemin. Ne savez-vous pas qu'entre le marteau et l'enclume il ne faut pas mettre le doigt?

Mais il faut me défendre et répondre.

Cette accusation, comme toutes les accusations du monde, contient du faux et du vrai : contre le faux je proteste; quant au vrai, je m'en glorifie.

1° Je n'ai, que je sache, dans le parti radical et dans la presse ni *admirateurs* ni *amis*, j'avoue même que je ne m'en soucie guère. Non que je dédaigne l'admiration

et l'amour de qui que ce soit; mais je trouve que le public et la vérité profitent peu à toutes ces amitiés de presse, à toutes ces admirations de parti. Entre écrivains et journalistes, de même qu'entre chaque parti et ses hommes, il y a contrat d'assurance mutuelle pour le débit des ouvrages, l'entreprise des réputations, et ce qui vaut mieux, pour l'exploitation du public. Quant à moi, je le répète, je n'ai point d'*amis*; d'abord, parce que si je gagne mon procès, je ne veux rien pour ma peine. J'aurai vécu en plaidant, cela me suffit. Plaider est ma fonction dans cette vie : quand, par le succès plus ou moins heureux de mes mémoires, j'ai reçu mon salaire, que puis-je exiger de plus? C'est très-serieusement, monsieur le rédacteur, que je veux l'égalité.

Et puis, comment mes amis les radicaux m'aimeraient-ils? Je ne les loue jamais, je me moque des chefs, je prêche l'égalité des conditions et l'équivalence des capacités; je crois, je dis et j'imprime que tel ouvrier dépense plus d'esprit à ferrer un cheval que tel feuilletoniste à écrire une nouvelle; je gagerais même, tant je suis convaincu du nivellement incessant des intelligences, que Paris renferme en ce moment moins de savetiers que de gens de lettres. Et je vous dirai en confidence, monsieur le rédacteur, que j'attends impatiemment les dix volumes d'*Histoire du Consulat et de l'Empire*, annoncés par M. Thiers, pour montrer en une cinquantaine de pages, d'après l'auteur même, que le petit caporal n'était pas un géant.

Or tous ces auteurs, orateurs, parleurs et hableurs du radicalisme, qui, sans être des Bonaparte, se croient capables au moins d'administrer des provinces et de civiliser des empires; tous ces journalistes dont l'appétit ainsi que l'amour-propre croît en raison directe de l'ignorance, et qui déjà se proposent de régler les affaires du genre humain dans une assemblée générale, ne sauraient s'accommoder de l'égalité absolue, pas plus que de l'équivalence ou de la proportionnalité. Aussi les voit-

on s'insurger contre toute espèce de socialisme et d'économie : contre M. Michel Chevalier, égalitaire par proportions ; contre M. Considérant, égalitaire par équivalences ; contre moi, chétif, égalitaire pur et simple, qu'ils ne nomment pas, car il y a de leur part, en ce qui me concerne, conspiration de silence, mais qu'ils désignent par ma devise favorite au procureur du roi.

Et vous venez me reprocher mon ingratitude envers mes amis les radicaux ! Parlez donc de mon mépris pour les propriétaires de la presse et les exploiteurs de l'opinion.

Jugeons-les par un exemple.

2° *Le National*, dans le délire de son impuissant orgueil, ose aspirer à la tyrannie ; il rêve d'abandonner Alger et d'enchaîner la presse ; c'est-à-dire que *le National* médite la triple trahison qu'il a lui-même reprochée à Louis-Philippe, auteur désigné des lettres publiées par *la Contemporaine*.

Le National aspire à la tyrannie : toute sa conduite, depuis le jour de sa fondation le démontre. Il se constitue l'organe de la France démocrate et radicale, qui ne lui a point donné de mandat et qui le désavoue ; il décerne de son autorité privée des récompenses nationales, à Carrel une statue, à Cormenin une médaille, à Garnier-Pagès un monument, à Lamennais une apothéose, à celui-ci une souscription, à cet autre un sabre d'honneur ; il écrase les patriotes qui s'opposent à ses envahissements, se réjouit de la condamnation de Thoré, désavoue les ouvriers égalitaires, accable de ses mépris les communistes, étouffe la science de tout son pouvoir, et s'acharne sur les socialistes qui dédaignent de recevoir de lui le mot d'ordre. Enfin il approuve la violation de la charte par M. Thiers, et favorise autant qu'il est en lui l'érection des bastilles, cher objet de ses vœux liberticides.

On a demandé souvent au *National* de faire connaître son système de politique : il est étonnant qu'on ne l'ait pas deviné. *Le National*, toujours inspiré du génie de

Carrel, admirateur de la Convention et de l'Empire, ayant pour toute doctrine sociale cette pensée de Hobbes, que *la guerre est l'état naturel du genre humain*, n'a pas d'autre système que le sabre, d'autre gouvernement que les conseils de guerre. Rien de plus simple que cela : tous les ouvriers, agriculteurs, commissionnaires, instituteurs, etc., forment soit des armes spéciales, soit des compagnies hors rang ; les travaux répugnants et pénibles sont exécutés par des pionniers, qu'on augmente à volonté en renforçant la discipline. Les filles et femmes sont enrégimentées comme vivandières ; les juges, prêtres, maires, adjoints, préfets, tout le personnel administratif, ainsi que le pouvoir exécutif, sont supprimés. Chaque matin un ordre du jour assigne les droits et devoirs de l'homme et du citoyen ; la discipline militaire est la règle morale, et un code pénal énergique, avec une procédure expéditive, couronne l'œuvre et lui sert de sanction.

Ne demandez pas au *National* d'autre plan d'organisation politique : il n'en a pas, et d'ailleurs il ne pourrait en exhiber un sans se mettre en contradiction avec ses actes et ses discours. Sa pensée secrète a été révélée par son plan de défense : *Concentrer la révolution dans Paris, et jeter la France sur le Rhin ;* ce qui veut dire : Organiser une dictature militaire dans la capitale, et tenir toujours les citoyens en cantonnements. De là les flagorneries du *National* à l'armée, sa haine des *péquins* et des bourgeois, son mépris pour les gardes nationaux jusqu'au jour où il leur voit faire des actes d'opposition au gouvernement, ses prétentions à la science stratégique, et son dédain pour les théories industrielles ; de là, enfin, le besoin pour lui d'une force intérieure suffisante pour faire exécuter les décrets des consuls, pendant que les masses manœuvreront dans les provinces, ou se battront à la frontière. Aujourd'hui que la réprobation universelle s'est manifestée et contre les bastions et contre l'enceinte continue, le *National* se tait, et laisse au gouvernement

tout l'odieux de l'entreprise; mais il se tient prêt à en profiter, et poursuit, en attendant, ses plans d'usurpation. La fin justifie les moyens : tout devient légitime à qui veut s'emparer du pouvoir.

D'abord, sous prétexte de réforme électorale, *le National* s'apprête à faire servir la souveraineté du peuple de marche-pied à son despotisme. En juin 1841, *la Gazette* demande au *National* si, au cas où le peuple réuni en assemblées primaires élirait un roi, lui *National* accepterait cette élection. Et le républicain répond que OUI, pourvu qu'on reconnaisse au peuple le droit de supprimer le roi aussi bien que de le créer. Ainsi, dans le système républicain, il suffit d'une formalité électorale pour faire de la royauté une forme de gouvernement légitime. Mais que devient le droit de révision attribué au peuple, si, dans les principes du *National* et de *la Gazette*, le pouvoir une fois organisé, il n'y a plus lieu à révision, si les assemblées primaires deviennent inutiles, si la seule proposition de changer la forme du gouvernement est un acte de rébellion? Lorsque la Convention décréta l'abolition de la royauté, un représentant ayant cru devoir, dans l'intérêt de la souveraineté du peuple, réserver le cas où la nation redemanderait un roi, cet amendement souleva un orage terrible; la Convention exigea des excuses qui furent faites à l'instant. Or la conduite que tint en cette occasion la démocratie, la royauté la tiendra à son tour; et voilà comme, sans abandonner leurs principes, les républicains du *National* peuvent devenir les serviteurs des despotes.

Déjà *le National* lève des contributions et fait acte d'omnipotence : il mendie, pour payer ses amendes et solder les distinctions qu'il lui plaît d'accorder, le sou du pauvre et de l'ouvrier, donne des instructions à toute la presse républicaine, et centralise dans ses bureaux les opérations démagogiques.

Puis il pose à l'Europe des cas de guerre et des conditions de paix, insulte peuples, gouvernements et rois, afin

d'ameuter les nations contre nous, et travaille de toutes ses forces à démolir le gouvernement. C'est ici surtout qu'il faut observer de près l'exécrable machiavélisme de cette feuille.

Dans l'été de 1841, des pluies continuelles font naître des inquiétudes sur la récolte : *le National* répand et propage le bruit que la moisson est en péril, et que le grain perdra moitié sur la qualité. Ne dites pas que *le National* répétait la nouvelle sans la garantir et sans la prendre sous sa responsabilité. Le devoir d'un journal patriote était de démentir de pareils bruits, favorables seulement aux spéculateurs, et de les étouffer dès leur naissance. Mais la politique des brouillons est de semer des défiances et de répandre des alarmes ; et qu'importe que le peuple, victime des accaparements, souffre de la disette ou se fasse massacrer dans une émeute pour des subsistances, pourvu que *le National* règne ?

La force des choses, à défaut de bonne volonté, conduit-elle le pouvoir à des mesures financières ou administratives qui favorisent l'émancipation des travailleurs et la cause de l'égalité? *Le National* s'y oppose avec rage ; et plein de zèle pour appuyer les soi-disant fortifications de Paris, il ne retrouve sa verve d'opposition que contre les institutions vraiment libérales et républicaines. Que ne puis-je en ce moment montrer par quels sophismes et quels mensonges il est venu à bout d'égarer l'opinion publique ! Mais les bornes de cet écrit, et l'instruction du peuple, trop peu avancée dans cette matière, ne me le permettent pas.

Le National provoque le peuple à l'insurrection et au régicide, puis, à chaque tentative qui se renouvelle contre la vie de Louis-Philippe, il en désavoue et répudie les auteurs.

Le 13 et le 14 décembre 1840, il réchauffe le zèle des gardes nationaux, annonce des manifestations, des protestations, des chants et des cris ; il dit que les ministres s'épouvantent de la journée du 15, que quelque chose se

prépare. Le 16, il se vante que le repos de la journée n'a eté qu'une *affaire de température*, et que, sans un froid de douze degrés, la France pour la troisième fois se fût délivrée de ses rois. Plus tard, il livre aux méditations de ses lecteurs ce singulier invitatoire : *Lorsque la Providence, dans sa bonté, aura appelé à elle trois ou quatre têtes couronnées*... Étonnez-vous, après cela, que de misérables dupes s'imaginent entrer dans les vues de la Providence en tirant sur Louis-Philippe, et en faisant de la délivrance du pays une affaire d'assassinat! Mais, le coup manqué, *le National* s'indigne tout à la fois et contre les régicides (à cause de leur maladresse, sans doute), et contre les ministres qui osent soupçonner sa vertu. Il se plaint que le gouvernement n'envoie pas aux armées, *à la mort, à la gloire*, les Barbès et les Alibaud; il se répand en malédictions contre les communistes, dont les théories, selon lui, font les Darmès et les Quénisset; il accuse le pouvoir de laisser le peuple sans religion et sans principes, livré aux jouissances matérielles et au culte du veau d'or. Et c'est lui dont le plus fameux rédacteur, Carrel, a laissé pour testament de mort une profession de foi matérialiste et athée.

Admirez la moralité des ambitieux et des lâches, la moralité du *National*.

Le National rêve l'abandon de l'Algérie. Dans une série d'articles sur l'Afrique (numéros des 1er, 4, 16 et 22 juin 1841), il a développé la thèse suivante :

Que ni la colonisation par les soldats, ni celle par les Européens concurremment avec les indigènes, ni celle par les Européens seuls, ne conviennent aux intérêts de la France ;

Que la nature du climat africain, contraire au tempérament et aux habitudes des hommes d'Europe ; les difficultés du défrichement, l'énormité des frais d'installation et d'entretien comparativement à l'exiguïté des produits ; l'hostilité naturelle entre les Arabes et les Francs, la répugnance des deux races à se croiser (bien que toutes

deux soient d'origine caucasique), ne permettent pas aux colons d'espérer un établissement durable;

Que le meilleur mode de profiter de notre conquête, le seul dont nous puissions faire usage, c'est d'empêcher qu'aucun Européen s'établisse en Algérie; d'entretenir une force militaire suffisante pour imposer aux Arabes et les contraindre au tribut; de veiller par des règlements sur la police, l'industrie et l'agriculture, à ce que ce tribut soit le plus fort possible.

« La conclusion, dit-il, c'est qu'il faut coloniser, cultiver par l'indigène, à l'exclusion de tout Européen » propriétaire ou aspirant à le devenir. »

Puis il cite l'Angleterre :

« Le système de colonisation par les indigènes est ap- » pliqué dans l'Inde par les Anglais. Là, il est défendu » aux citoyens de la Grande-Bretagne d'acquérir des pro- » priétés foncières; là quelque 30,000 soldats européens » maintiennent dans l'obéissance 90 millions d'indigènes, » répartis dans des contrées immenses et tributaires de » la mère patrie. »

Ainsi *le National* ne veut pas que l'Algérie devienne pour la colonisation une France nouvelle, parce que cette France pourrait échapper un jour au despotisme militaire de la métropole; il ne veut pas que la Méditerranée soit un lac français; il ne veut pas que l'Afrique, qui semble nous avoir été réservée comme la partie du monde la plus difficile et la plus périlleuse, devienne la terre de nos missions civilisatrices, la création de notre patience et de notre industrie. *Le National* veut que nous exploitions les Arabes comme les Anglais exploitent les Hindous, que nous les fassions travailler, qu'ils soient nos esclaves.

Donc, suivant *le National*, il faut arrêter le passage des colons en Algérie, il faut empêcher que la population franque déjà fixée sur le sol africain et devenue propriétaire ne se multiplie, il faut lui donner le désir et le besoin de revenir en France, et la remplacer au plus tôt

par des Bédouins, des Marocains, des Kabiles, des nègres, etc.

Mais si les indigènes, las d'être exploités et de servir, conspirent contre les Français; s'ils deviennent assez nombreux pour essayer de la révolte, s'ils se procurent des armes; s'ils appellent à leur secours les Anglais et les Russes?..... Alors on procédera par les exécutions militaires, les fusillades en masse, l'incendie et le pillage; alors nos soldats auront une occasion de faire campagne, et nous un prétexte de déclarer la guerre. Et puis, quand nos armes éprouveraient un échec, quand nous serions forcés d'évacuer cette terre de lions et de serpents, n'avons-nous pas sous les yeux l'exemple de Moscou? L'Anglais ne trouverait après nous qu'un pays désolé, couvert de sang et de ruines.

Prosternez-vous devant le génie civilisateur des tyrans, devant le socialisme du *National*.

Enfin *le National* poursuit de tous ses efforts l'asservissement de la presse : ce fait est si notoire, qu'il est presque superflu d'en rapporter les preuves.

Quelle est la cause de la mort de Carrel? la haine de la publicité à bon marché, l'amour du monopole. Et qu'on ne dise pas que ce héros du journalisme prétendu républicain ne luttait que contre l'envahissement des feuilles ministérielles; car qui l'empêchait d'imiter *la Presse* et *le Siècle*, de diminuer de moitié le prix de son journal? On parlait d'affranchir de l'impôt du timbre *le Moniteur* et quelques autres : il fallait demander cet affranchissement pour tous; on proposait d'allouer des fonds pour des publications populaires : il fallait faire appel aux bourses patriotes, afin de contre-balancer l'influence du ministère. Mais Carrel et ses adhérents voulaient le *statu quo*, sauf peut-être l'extension du droit d'insolence, qu'ils s'arrogent exclusivement.

Un jugement de la cour de cassation ordonne aux journalistes d'insérer les réponses aux attaques personnelles qu'ils se permettront contre les citoyens : *le National*

crie (plus haut que ses confrères, car il est plus ami du privilége de calomnier et de médire) que la cour de cassation est vendue au pouvoir, et que la législation de septembre tue la liberté.

Il s'inféode les écrivains radicaux et les publications populaires : c'est ainsi qu'il tient en laisse la plupart des journaux indépendants de province, pour quelques méchantes citations et quelques fournitures de pacotille; qu'il s'est assimilé *le Journal du Peuple*, aussi déclamatoire aujourd'hui, aussi dépourvu d'idées que son patron; qu'il a infecté de son souffle le petit journal *l'Atelier*, dont les rédacteurs néochrétiens s'étaient d'abord prononcés pour l'égalité, et depuis, sur les réprimandes du *National*, se sont déclarés franchement propriétaires.

Ceux qu'il ne peut séduire et s'affilier, il les intimide. Le rédacteur du *Populaire*, M. Cabet, s'écrie un jour que *le National* perd la France par son engouement pour les bastilles; il offre de le prouver dans une conférence publique. Vous croyez que la feuille républicaine va répondre : oh! que non; cela est bon pour des communistes. Un émissaire du *National* vient porter un défi à l'écrivain patriote, qui refuse avec dédain, aux applaudissements de vingt mille ouvriers.—Une autre fois un journaliste de province, radical autant qu'homme du monde, exprime un doute sur le patriotisme du *National*. Un des frères servants du Parisien court aussitôt exiger de ce douteur malencontreux une rétractation en bonne forme, ou le mettre à la raison. Et quelques jours après, *le National* annonce que le journal de *** (j'ai oublié le nom) n'a jamais cessé de professer pour sa rédaction la plus haute estime et de marcher avec lui. J'aime ces façons militaires; cela coûte moins aux *crânes* que la dialectique, et réussit mieux. Un homme vous contredit ou vous accuse? On lui dépêche un, deux, trois, quatre ferrailleurs; et s'il ne met les pouces, on le tue.

Laissez passer la justice des assassins, la justice du *National!*

Non, je ne crois plus à l'authenticité de ces *lettres* contemporaines ; je crois à la lâcheté et à la trahison de ces orateurs et journalistes, qui tous ont fait semblant d'y ajouter foi, et dont pas un n'a eu le courage de dire à la France : Je proteste que Louis-Philippe est un traître ; je demande que cet homme soit mis en jugement [1].

Un gouvernement militaire, c'est-à-dire l'état de siége à perpétuité, le silence imposé à l'opinion, l'exploitation des Arabes, et par une conséquence inévitable la désertion de l'Algérie : voilà donc en définitive dans quel ordre d'idées se meut la pensée du *National*, voilà le but qu'il poursuit de toute l'énergie de sa volonté, de toute la puissance de sa voix ! C'est pour cela qu'il endoctrine ou intimide la presse provinciale, pour cela qu'il exploite et s'asservit les plus belles intelligences du pays, un Arago et un Lamennais [2], pour cela qu'il commande l'abnégation la plus absolue à ceux qu'il domine [3], pour cela qu'il ou-

1 Dans la théorie même de l'inviolabilité royale, la Chambre, et par conséquent chaque député individuellement, avait droit de proposer la suspension de Louis-Philippe et de demander une enquête, afin, s'il était reconnu coupable, de pourvoir à son remplacement. Chacun sait que l'inviolabilité ne s'étend qu'aux actes officiels et contre-signés des ministres; mais si le roi meurt, abdique, appelle l'ennemi, rompt, d'une manière quelconque, le pacte social, ses restes ou sa personne rentrent dans le droit commun, en même temps que l'inviolabilité passe à son successeur.

2 La brochure pour laquelle M. Lamennais a fait un an de prison était une compilation d'articles du *National* auxquels l'illustre écrivain eut la faiblesse d'ajouter quelques phrases de sa façon, et d'apposer sa signature.

Chacun sait l'usage que *le National* a fait d'une opinion, plutôt hypothétique qu'absolue, de M. Arago, dans l'affaire des fortifications.

3 On vient d'en avoir un exemple dans la condamnation de Dupoty. Dupoty, je n'en fais aucun doute, était étranger au crime de Quénisset, et pouvait sortir de l'accusation avec honneur en acceptant sa position d'inculpé et en présentant une défense appropriée à sa situation. Mais *le National* tenait à faire intervenir la presse dans cette affaire ; au lieu de se défendre, Dupoty parla pour ses confrères qui n'étaient point en cause, et, victime de leur égoïsme, après avoir entassé maladresse sur maladresse, l'infortuné journaliste fut condamné.

Un autre enseignement, également relatif à la presse, résulte du procès de Quénisset. Si la fameuse loi de disjonction avait été adoptée, il eût été possible de soustraire Dupoty à la juridiction de la cour des pairs, et de le faire traduire devant un jury, qui probablement l'eût acquitté. En fai-

trage ceux dont la raison dédaigne son fanatisme imbécile, pour cela que depuis huit ans il promène sur la France l'inquiétude et l'effroi. Et c'est pour cela que je retiendrais ma plume, et prostituerais ma franchise!... Non, non, j'aime la publicité, plutôt pour mes idées que pour moi-même; mais j'attendrai dix ans, s'il faut, un lecteur, avant que je l'achète de la presse radicale au prix de mon devoir et de mon indépendance.

Quand je me représente cette machine qu'on appelle un *journal*, et que je songe à tout le bien qu'elle peut faire, et au mal qu'elle fait presque toujours, je ne sais quoi l'emporte en mon âme de la colère ou du dégoût. Figurez-vous un porte-voix immense, ayant son embouchure dans le sombre bureau d'une imprimerie, et se faisant entendre de plus loin que les signaux du télégraphe ne peuvent être apercus. C'est par là que des crieurs ayant brevet et privilége répandent au loin les vraies et les fausses nouvelles; c'est par ce tube gigantesque qu'à notre grand dommage, mais au grand profit des crieurs, pleuvent sur nous chaque jour les invectives, les mensonges, les calomnies, les faits déguisés, mutilés ou malignement interprétés, les comptes rendus infidèles, les *premiers-Paris* anarchiques, les inventions de la correspondance, les injures de la réclame, et les obscénités de l'annonce.

Lorsque le quadrupède immonde que les Orientaux proscrivent de leurs tables cherche dans la fange son infecte pâture, tout passe entre ses mâchoires affamées, les excréments d'animaux, les débris de cadavres, les résidus empestés, la vase gluante : le palais de la bête sait choisir ce qui lui plaît; le reste est rejeté par l'animal goulu. Voilà l'image de la fabrique à journaux : l'or que cherchent les crieurs à travers leurs impuretés

sant cette observation, je n'ai nullement pour objet de défendre pas plus que d'attaquer la loi de disjonction ; il y a trop à dire sur cette matière, et tout n'a pas été dit encore. Mais il est utile de rappeler ces coups de fortune à une époque où la bonne foi est si rare dans les discussions politiques, autant chez ceux qui rejettent que chez ceux qui proposent.

quotidiennes tombe au fond de la machine ; le noir torrent déborde et roule sur le public.

C'est surtout dans les questions de haute politique et de sociabilité qu'il y a plaisir à les entendre. Écoutez *le National* : il crie à faire trembler les quatre-vingt-six départements : *La réforme électorale, la réforme électorale!* — C'est bien, lui dit-on, nous la voulons aussi. Voilà qui est résolu : nous sommes tous électeurs. A présent, si l'on te nommais président de la République, que ferais-tu? Parle, parle, monstre! *A bas les niveleurs! à bas les communistes! à bas l'égalité!* (Il chante :) *Allons, enfants de la patrie....* — Quoi! tu ne veux pas de l'égalité; que demandes-tu donc? — *La souveraineté du peuple, la réforme électorale!* — Et après? réponds, hurleur! — *Procureur du roi, saisissez les communistes, les phalanstériens, les égalitaires....*

Ah! monseigneur *le National* s'est fait mouchard! une agence de délation et de provocation est établie rue Lepelletier n° 3. C'est là qu'on joue à la révolution avec le sang des malheureux dont le funeste égarement vient compromettre chaque année le triomphe de la réforme, et prolonger la vie du système. Essayons, disent les conspirateurs cachés dans l'ombre, essayons d'une émeute ; il n'en coûtera que quelques prolétaires : *Faciamus experimentum in animâ vili.*

Communistes, égalitaires, vous tous patriotes de cœur et d'intelligence, jusqu'à quand serez-vous abusés par ces tartufes politiques, espions sortis de la bande de Héron et de Fouché, singes des Brutus et des Robespierre? Ne pouvez-vous un instant secouer vos préjugés funestes, et prêter l'oreille aux leçons de l'expérience, quelle que soit la bouche qui les exprime? Plus de sociétés secrètes : qu'y avez-vous appris qui ne se trouve démontré cent fois mieux dans une foule d'ouvrages spéciaux, et qui ne se dise dans les rues et les carrefours? Les ténèbres sont un méchant moyen de propagande, et si jusqu'à ce jour vous avez rencontré tant d'obstacles, c'est que vous ne vous

étiez pas fait connaître. Conspirez à la face du soleil, et bientôt les peuples, juges de vos intentions comme de vos doctrines, se joindront à vous, et vous n'aurez plus à craindre ni délateurs ni faux frères. Plus d'insurrection; car, quel argument que celui-ci, je vous prie : Des *oisifs*, qui se croient en droit, nous exploitent; un gouvernement, qui ne se comprend pas lui-même, les appuie; donc, au lieu d'envoyer assignation aux exploiteurs et d'adresser des remontrances au pouvoir, il faut tuer les uns et détruire l'autre? Souvenez-vous que toute insurrection est un jugement de chambre ardente, comme toute réaction est un appel du mal jugé. L'ordre social ne se crée que par des démonstrations je veux dire, des institutions successives, dont il est impossible d'intervertir ou de mutiler la série. Ou plutôt, la société ressemble à un immense tribunal, devant lequel chaque partie est admise à tour de rôle à faire valoir ses témoignages : prétendre en exclure un seul, c'est faire violence à la justice, et entacher d'erreur l'arrêt qui doit suivre. Ainsi, en 89, il était nécessaire qu'à la monarchie absolue succédât pour un temps la monarchie représentative : mais une longue perturbation ayant arrêté le développement normal de cette forme politique, une première fois après vingt-cinq ans, il fallut y revenir; puis, les nobles et le clergé ayant prétendu l'exploiter à leur profit, force fut encore, en 1830, de renouveler l'expérience. Ce furent quarante années de perdues. Maintenant que le système de monarchie représentative tire à sa fin, c'est le tour d'une démocratie propriétaire, incohérente, querelleuse, babillarde, *conquérante* ou *conquise*, à ceci point de milieu. Conquérante, la démocratie périra par dissolution; conquise, par mort violente. Détruisez le gouvernement actuel, et au lieu de cette égalité à laquelle vos cœurs généreux aspirent, vous n'obtiendrez qu'une répétition de la république conventionnelle ou directoriale, interrompue violemment elle-même, il y a quarante-quatre ans, au 18 brumaire. Et comme tout gouvernement veut se maintenir et se croit légitime, vous

rencontrerez de nouvelles résistances, plus impitoyables encore et plus acharnées ; de sorte qu'après avoir échappé aux balles dynastiques, vous tomberez sous les balles républicaines. Il faut que les destins s'accomplissent. L'ordre à venir ne peut être que le résultat d'une vaste composition d'éléments simples mais hétérogènes : or, tant que l'humanité obéit à son impulsion instinctive, ou comme l'on dit aujourd'hui, providentielle, ces éléments se poussent et viennent l'un après l'autre se fondre dans le creuset. Les agents du progrès, pendant cette orageuse période, sont la guerre, la révolte, l'ambition, l'envie et la haine. Mais l'humanité, comme l'homme, non-seulement est douée d'instinct, mais capable aussi de réflexion et de jugement : or, dès que l'humanité a conscience d'elle-même, elle a le pouvoir d'abréger ses jours d'épreuve et de réaliser avec connaissance, sans perturbation ni catastrophe, la forme synthétique à laquelle elle est appelée. — Communistes, votre rôle est grand et sublime; vous représentez le plus ancien élément de la synthèse sociale. Aussi pas un législateur, pas un philosophe, pas un socialiste, doué de quelque génie, qui ne vous ait appartenu. Moïse, Pythagore, Minos, Lycurgue, Platon, et une foule d'autres avaient passé par la communauté. Mais, souffrez que je vous le dise, votre existence est dans le passé, non dans l'avenir [1]. La commu-

[1] Dans son numéro de décembre 1841, le journal *la Fraternité* a essayé de montrer les *tendances communistes* de la société actuelle, à peu près comme dans mon deuxième mémoire j'avais montré ses *tendances égalitaires*. Mais il est rare que la même preuve puisse s'appliquer à deux thèses différentes. Et d'abord, l'auteur de l'article attribue au principe communiste ce qui appartient à l'égalité ou à l'association proprement dite; puis ses exemples de communauté sont on ne peut plus malheureux. Ce sont : 1° l'*armée*, la *garde civique*, tout ce qui appartient à la défense nationale. Mais il est évident que toutes ces institutions sont en pleine décadence, qu'elles appartiennent à un autre âge, et doivent disparaître avec la guerre dont elles sont le résultat. — 2° Les *hôpitaux*, *salles d'asile*, tous les établissements de *charité publique*. Mais qui ne voit que tout cela est le produit du mal propriétaire ? Quoi de moins social, sous le rapport du droit et de l'hygiène, que les hôpitaux, véritables foyers d'infection; les ateliers de charité, où le travailleur, mal rétribué, n'est pas libre; les salles d'asile, qui témoi-

nauté, pour parler comme les anciens philosophes, est l'élément *passif* ou *femelle* de l'ordre; la propriété en est l'élément *actif* ou *mâle*. Et comme nous voyons aujourd'hui la propriété se dénaturer et s'éteindre, de même on a vu jadis la communauté péricliter et disparaître. Il serait insensé de prétendre ressusciter cette momie. Mais la communauté, comme élément intégrant de la composition qui se prépare et déjà s'effectue, doit avoir ses représentants et ses organes : et telle est, communistes, la raison de votre réapparition. Gardez-vous de prétendre autre chose : vous produiriez plus de mal que vous n'êtes appelés à faire de bien. — Ouvriers, travailleurs, hommes du peuple, qui que vous soyez, l'initiative de la réforme vous appartient. C'est vous qui accomplirez cette synthèse ou composition sociale, qui sera le chef-d'œuvre de la création; et vous seuls pouvez l'accomplir. Car tout ce qui sort du peuple est profondément synthétique; les philosophes seuls ont le talent de la marqueterie. Déjà vous avez compris que le caractère le plus saillant de notre réforme devait être le travail et l'industrie; et j'ai senti mon cœur frémir d'enthousiasme en écoutant la chanson faubourienne :

En avant! courage!
Marchons les premiers :
Du cœur à l'ouvrage,
Braves ouvriers!

Marchez, en chantant, à la conquête du nouveau monde,

gnent d'un paupérisme dévorant? Et pourquoi n'a-t-on pas ajouté les *prisons*? — 3° Quant aux *colléges* et autres maisons d'*éducation publique*, il faut faire une distinction. Comme la communauté fut jadis le berceau du genre humain, ainsi l'enfant, détaché du sein de sa mère avec laquelle son existence restait d'abord confondue, doit, avant de mener une vie propre et d'être réputé homme, passer par une discipline de communauté. Mais à mesure que son éducation s'avance, le jeune homme tend à jouir de la plénitude de sa liberté avec une force irrésistible; aussi voit-on chez lui l'horreur du collége et du pensionnat croître en raison directe de l'âge. Le tort des communistes en ceci consiste donc à prolonger l'enfance du sujet jusqu'à la fin de sa carrière.

Il ne suffit pas de citer des faits, il faut savoir encore les apprécier.

race prédestinée ; travaillez, instruisez-vous les uns les autres, braves ouvriers ! Votre refrain est plus beau que celui de Rouget de l'Isle.

Et vous, hommes du pouvoir, magistrats en courroux, propriétaires poltrons, m'avez-vous enfin compris ? Votre propriété est indéfendable ; mais votre condition acquise, mais le bien-être de vos enfants et les avantages présents de vos familles, fondés sur un ordre de choses que vous n'avez point fait, sont inviolables et sacrés. Ne craignez rien pour vous ni pour vos jouissances : vos jouissances ! il n'y a pas un communiste intelligent, pas un égalitaire digne de ce nom, qui en voulût pour les siens. Les voleurs et les pillards nous sont plus odieux qu'à vous-mêmes, propriétaires enrichis de nos sueurs : ce que nous demandons n'est donc pas votre abaissement, mais le moyen de vous égaler ; c'est l'ordre, le travail, l'éducation et le pain. Votre rôle aujourd'hui, sachez-le bien, est celui d'*émancipateurs du peuple ;* vos biens sont les nôtres qui vous ont été remis en tutelle, vos fils sont nos frères que vous dotez de notre légitime. Propriétaires ! vos pupilles ont grandi ; tous les jours l'idée de leurs droits brille plus ardente à leurs yeux éclairés : tremblez qu'ils ne se déclarent émancipés avant l'heure, et qu'une horrible vengeance ne vous fasse expier de trop longues hésitations. Les catastrophes ne sont désormais à craindre que de votre égoïsme et de votre ignorance, conservateurs obstinés : le peuple sait aujourd'hui que l'ordre ne peut être que le fruit d'un développement régulier et jamais interrompu. Car, dans la vie de la société, de même que dans la vie de l'individu, il n'y a pas d'interruption : l'interruption, c'est la mort ! mais il n'y a pas non plus d'arrêt, parce que s'arrêter, pour elle c'est finir. N'espérez donc, ni par concessions ni par raisonnements, nous faire revenir de ce que vous appelez *fanatisme* et *chimères*, et qui n'est que le sentiment de nos justes droits : l'enthousiasme qui nous possède, l'enthousiasme de l'égalité, est inconnu de vous. C'est une ivresse plus

forte que le vin, plus pénétrante que l'amour, passion ou fureur divine, que le délire des Léonidas, des saint Bernard et des Michel-Ange n'égala jamais. N'écoutez pas les sophistes qui vous rassurent : n'attendez rien de vos tribunaux ; ne méprisez point notre pauvreté désarmée ; ne comptez ni sur votre or, ni sur le nombre de vos bataillons, ni sur le secours de vos alliés : car, comme le torrent qui gronde, comme la foudre qui dévore, comme la grêle qui tue, ainsi passe la colère du peuple. Ne provoquez pas surtout les éclats de notre désespoir, parce que, quand vos soldats et vos gendarmes réussiraient à nous opprimer, vous ne tiendriez pas devant notre dernière ressource. Ce n'est ni le régicide, ni l'assassinat, ni l'empoisonnement, ni l'incendie, ni le refus du travail, ni l'émigration, ni l'insurrection, ni le suicide : c'est quelque chose de plus terrible que tout cela et de plus efficace, quelque chose qui s'est vu, mais qui ne se peut dire.

Je vous remercie, monsieur le rédacteur, des termes honorables dans lesquels vous vous êtes exprimé plusieurs fois sur mon compte, et je regrette vivement de ne pouvoir y répondre par une opinion plus favorable sur Fourier. Six semaines entières j'ai été le captif de ce bizarre génie ; et toutes les fois que j'y songe encore, il me fait rire et m'épouvante. Mais l'habitude que je me suis faite de ne m'arrêter jamais à un système tant qu'il m'en reste d'autres à explorer, me délivra bientôt de cette fascination que les hommes à idée fixe et à volonté forte exercent sur ceux qui les lisent ou qui les écoutent, et je ne doute pas que la même chose vous fût arrivée à vous-même, monsieur le rédacteur, si, au lieu de vous livrer à une propagande prématurée, vous eussiez poursuivi vos études et laissé à votre enthousiasme le temps de se refroidir. Oh ! que ne donnerais-je pas pour me rencontrer avec vous sous le même drapeau, combattant pour la même cause ! Je vous suivrais de loin comme mon chef et mon guide ; vous m'encourageriez de la voix et du regard ; et

si les propriétaires regimbaient encore, vous verriez ce que votre compatriote sait faire.

Je souhaite, monsieur le rédacteur, qu'en voyant votre théorie tous les jours plus fortement ébranlée, vous ne désespériez pas de cette science que vous avez tant aimée, et à laquelle vous avez fait de si grands sacrifices. Et d'ailleurs, ne vivons-nous pas dans un siècle où tout doit se remettre en question, afin que rien ne soit cru désormais, qui ne soit démontré? Aveugle est celui qui se scandalise de nos disputes! Il faut des hommes pour l'attaque et des hommes ponr la défense : celui qui prétendrait faire tout à lui seul ne découvrirait rien. Votre rôle, monsieur le rédacteur, est de poser des problèmes : c'est pour cela que vous êtes fouriériste ; le mien est de faire des comparaisons et de tirer des conséquences : c'est ainsi que je suis devenu égalitaire.

Défendez toujours, jusqu'à preuve définitive du contraire, votre hypothèse; c'est votre droit : celui qui n'a jamais rien cru hypothétiquement n'a rien appris. Mais n'oubliez pas que si l'hypothèse est la méthode universelle d'invention, la démonstration de la vérité, dans nos pauvres sciences humaines, n'est le plus souvent que l'élimination de l'erreur.

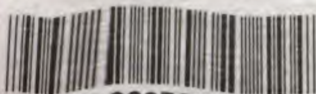
Je suis, monsieur le rédacteur, avec toute la considération que méritent vos talents et votre caractère,

Votre dévoué serviteur,

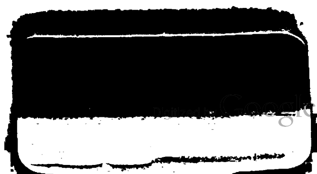
P.-J. PROUDHON.

Besançon, 1er *janvier* 1842.

IMPRIMÉ PAR E. THUNOT ET Ce, SUCCESSEURS DE FAIN ET THUNOT, 28, rue Racine, près de l'Odéon.


89092586304
b89092586304a






89092586304
B89092586304A